

Regional Service Commission
SOUTHEAST · SUD-EST
Commission de services régionaux

CSR SUD-EST STRATÉGIE RÉGIONALE 2024-2026

Publié par:
CSRSE
70 prom Enviro
Berry Mills, Nouveau-Brunswick E1G 5X5
Canada
Nbse.ca
Juillet 2023

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	3
INTRODUCTION	6
PORTÉE	6
APERÇU RÉGIONAL	7
ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES ET MÉTHODOLOGIE	9
VISION	11
MISSION	11
Valeurs et principes de soutien	11
ÉVALUATION STRATÉGIQUE	13
FFOM	13
NIVEAU DE SERVICE SOUHAITÉ	15
PLAN DE MISE EN ŒUVRE	17
SERVICES PARTAGÉS CSRSE	18
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	19
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET SOCIAL	22
PROMOTION TOURISTIQUE	25
TRANSPORT	28
PARTAGE DES COÛTS D'INFRASTRUCTURE	31
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	33
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	34
DÉCHETS SOLIDES	36
INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE	38
RESPONSABILITÉ	40
Construire sur ce qui est	41
ANNEXES	i
ANNUAIRE DES PARTIES PRENANTES	ii
Conseil d'administration de la CSRSE 2022	ii
Comité de transition du conseil d'administration de la CSRSE 2022	ii
Administrateurs municipaux 2022	ii
Conseil d'administration de la CSRSE 2023	iv
Comité exécutif de la CSRSE 2023	iv
Administrateurs municipaux 2023	iv

ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	vii
TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LES COMITÉS PERMANENTS	x

RÉSUMÉ

En 2023, chaque communauté, quelle que soit sa taille, est mondiale, impactée par les forces politiques et économiques intenses de l'alignement mondial changeant entre les pays, les impacts actuels et quotidiens du changement climatique et l'évolution à grande vitesse de la forme des liens sociaux.

La coopération intercommunautaire informelle a permis au sud-est du Nouveau-Brunswick de relever les défis du passé et de profiter de la croissance et du développement au cours des 25 dernières années. Mais maintenant, un modèle de coopération régionale plus structuré a été mandaté par le gouvernement provincial, conçu pour élever notre jeu collectif et fournir les ressources d'autogestion pour mieux façonner la qualité des pratiques économiques, sociales et écologiquement durables dont nous avons besoin pour être préparés et résilients. Pour mettre en œuvre ce nouveau système de gouvernance locale, la Commission de services régionaux du Sud-Est (CSRSE) a reçu de nouveaux mandats élargis dans les portefeuilles interconnectés et mutuellement dépendants du développement économique, du développement communautaire (y compris le développement social), de la promotion du tourisme, du transport et du partage des coûts d'infrastructure tout en conservant les responsabilités de planification, de gestion des déchets solides et de partage d'informations sur la sécurité publique.

Dès le départ, le conseil d'administration et la direction de la CSRSE ont abordé la tâche de réoutillage pour assumer les nouveaux mandats comme une occasion unique d'exploiter le pouvoir inhérent de la volonté éprouvée de la région de se rassembler, de voir la grande vue d'ensemble, et agir pour le bénéfice collectif. Cette stratégie est née de cette philosophie, se construisant à partir de zéro grâce à un dialogue et à un engagement approfondi avec des personnes de toute la région occupant des postes officiels, en tant que contributeurs experts ou en tant que résidents. Le mantra du développement a été :

- Penser d'un point de vue régional ;
- Rechercher des résultats gagnant/gagnant/gagnant pour le gouvernement, les communautés et les personnes ; et
- Concevoir un avenir qui offre une qualité de vie durable dans toute la région.

"QUELQU'UN EST ASSIS À L'OMBRE AUJOURD'HUI PARCE QUE QUELQU'UN A PLANTÉ UN ARBRE IL Y A LONGTEMPS." - WARREN BUFFET

La stratégie définit une vision, une mission et une charte de valeurs claires pour la CSRSE élargie. En bref, l'objectif est d'apporter les meilleurs résultats aux habitants de la région du Sud-Est dans un esprit de respect collectif et mutuel et de prise de décision réfléchie et fondée sur des preuves. Des processus sont intégrés au plan pour s'assurer que le conseil d'administration (CA) et les dirigeants de la CSRSE continuent de gagner la confiance des intervenants communautaires et des résidents et que les processus de mesure et d'examen du rendement sont visibles, réguliers et significatifs.

La stratégie trace un parcours sur 3 ans, établissant un calendrier pour permettre à la CSRSE de s'organiser pour un programme plus vaste et plus complexe et de prendre les premières mesures importantes pour ajouter de la valeur et réduire les doubles emplois.

La stratégie fait écho aux voix des communautés. En avril 2022, la direction de la CSRSE a décidé de s'engager avec des personnes sur tout le territoire régional nouvellement défini pour prendre une mesure de la situation existante, évaluer les forces et les faiblesses de la région dans son ensemble et écouter activement ceux qui travaillent déjà dans des espaces compris dans les nouveaux mandats. Ce processus d'engagement, décrit plus en détail dans le document stratégique qui suit, a sans aucun doute été long à organiser et à gérer. Mais c'était aussi instructif.

Il est devenu clair au cours des séances d'engagement de 2022 et 2023 que la CSRSE aurait besoin d'étendre et d'approfondir ses capacités de service pour se positionner afin d'améliorer et d'égaliser l'accès aux opportunités pour les 13 entités liées dans les nouvelles frontières régionales. La CSRSE augmente son équipe de direction, en désignant la responsabilité pour chaque nouveau service de mandat, en intégrant les nouveaux mandats aux responsabilités opérationnelles existantes et en enrichissant les ressources disponibles pour les 13 communautés dans 4 domaines, notamment :

- Gouvernance, responsabilisation du GNB, analyse comparative / surveillance de la performance
- Technologie, gestion des données, commerce électronique et libre-service numérique pour les résidents et les visiteurs
- Finance, Administration et rapports reliés/ Transactions connexes
- Communications, affaires publiques, engagement des parties prenantes et plaidoyer

Dans chaque section de la stratégie, il y a un résumé de ce que les représentants de la CSRSE ont entendu, un énoncé d'objectif approuvé par les participants et un ensemble d'actions prioritaires reflétant les attentes du GNB et, surtout, les attentes de ceux de la région qui détiendront la CSRSE à un niveau très élevé en matière d'exécution avec excellence, de prudence budgétaire et d'impact positif. Les actions prioritaires sont décrites en détail dans les sections à suivre. En bref, les 5 grands mandats entrent dans le cycle stratégique de 3 ans avec un domaine d'intervention défini.

- Développement économique : développement de la main-d'œuvre et immigration, en mettant l'accent sur l'évolution des évaluations des besoins, l'expansion des services dans les régions mal desservies, les soutiens à l'éducation/à la formation et l'entrepreneuriat ;
- Le développement communautaire et social cherchera à améliorer la qualité de vie de toutes les personnes vivant dans la région du sud-est tout en s'attaquant aux défis sociaux urgents auxquels sont confrontés les groupes plus vulnérables, notamment les sans-abrisme, les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances et le logement abordable.
- Promotion du tourisme : lancer le développement d'opportunités ciblées qui enrichiront tous les aspects de l'économie des visiteurs et façonneront la région en tant que destination de 365 jours.
- Transport : accélérer l'élaboration d'un plan directeur de transport qui établira un système pratique de la configuration en étoile pour enrichir les services existants et s'étendre à des zones plus rurales.
- Partage des coûts d'infrastructure : définir des critères et un processus transparent et pratique pour la planification future et la négociation d'accords.

Enfin, la stratégie reflète une profonde appréciation de l'importance de la responsabilité personnelle et collective à tous les niveaux de mise en œuvre. La CSRSE est organisée de manière à impliquer des comités permanents constitués dans chaque domaine de mandat, à formuler des recommandations et à faire rapport au conseil d'administration, et à présenter au GNB selon des échéances trimestrielles et annuelles.

La stratégie est encadrée par un ensemble d'indicateurs de performance clés qui suivent les 5 éléments qui combinent le mieux les attentes internes et des parties prenantes et les stipulations du GNB.

1. État de préparation : un indice mesurant l'état de préparation de la région pour tirer parti des opportunités de croissance et affronter les vents contraires avec confiance.
2. Activité : ce qui a été fait qui démontre que la stratégie est en train d'être réalisée ; c'est-à-dire les mises en chantier, les nouvelles inscriptions d'entreprises, l'expansion des services électroniques
3. Accès : les résidents utilisent-ils des services nouveaux ou élargis et les régions rurales plus petites bénéficient-elles d'un meilleur accès aux services importants
4. Réalisation : quels sont les effets positifs visibles dans les communautés ; c'est-à-dire la croissance démographique, l'augmentation de l'assiette fiscale, la disponibilité de logements appropriés
5. Qualité : un indice mesurant le rendement de la CSRSE dans les services élargis fournis, évitant les doubles emplois et reflétant la responsabilité financière.

Cette stratégie est une feuille de route solide pour démontrer comment la collaboration et la coopération peuvent être exploitées comme un avantage concurrentiel distinctif. Au sein et entre le conseil d'administration et la CSRSE, et entre les groupes d'intervenants, l'esprit naturel de travailler ensemble pour obtenir les meilleurs résultats est considéré comme une force régionale à célébrer.

La valeur inestimable de l'effort consacré à l'engagement des parties prenantes est également apparue comme un avantage distinctif qui peut être exploité à l'avenir. La contribution de divers contributeurs et l'importance des interconnexions et de l'intersectionnalité dans tous les mandats de la CSRSE sont apparues comme l'une des variables les plus importantes pour maintenir la discipline dans l'action et garantir la confiance du public.

Il ne fait aucun doute que la région du sud-est s'attend à devenir un modèle de la manière dont cette nouvelle formule de gouvernance locale peut être gagnante. Vous verrez dans la stratégie un programme de 3 ans pour établir une base solide et faire ses preuves dans le nouveau concept avec un mélange de gains clairs et rapides et d'investissements à long terme.

INTRODUCTION

La Commission de services régionaux du Sud-Est (CSRSE) est heureuse de soumettre ce plan stratégique conformément aux stipulations du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) selon lesquelles toutes les commissions de services régionaux (CSR) provinciales devraient avoir une version de travail de la feuille de route adoptée et approuvée par le conseil d'administration de la CSR(CA) avant le 1er juillet 2023.

Ce plan stratégique décrit comment la CSRSE activera son nouveau mandat et s'acquittera de ses responsabilités élargies. Il présente un plan de services partagés à l'appui de tous les mandats de la CSRSE, ainsi que des plans dans chaque domaine de mandat, y compris les actions prioritaires. La stratégie définit également des indicateurs de performance clés (IPC) préliminaires à utiliser pour évaluer l'efficacité de la mise en œuvre.

PORTÉE

Pendant le reste de 2023, la CSRSE veillera à ce que les ressources, les systèmes, les organisations opérationnelles et les mécanismes de responsabilisation soient en place et fonctionnent comme prévu.

Le nouveau plan stratégique couvre une période de 3 ans, chaque année étant désignée pour les domaines prioritaires de réalisation principaux, notamment :

2024 Base de référence / Repères

Établir des ensembles de données d'ancrage formant une source de vérité pour chacun des domaines de service, y compris les inventaires des actifs, l'état des initiatives de travail en cours, les participants aux écosystèmes du secteur et les processus de définition et de suivi des performances.

Traiter les actions prioritaires, en mettant l'accent sur les initiatives à portée de main et les projets pilotes susceptibles d'améliorer le service ou d'éviter / d'éliminer les doublons, en affichant quelques gains précoces et en démontrant l'efficacité de la nouvelle structure.

2025 Mise en œuvre

Exécutez plusieurs programmes à fort impact basés sur des preuves basées sur des données et une expérience de première année.

Sécuriser les mécanismes de prestation de services et les systèmes de notification.

2026 Évaluer et ajuster

Évaluer et ajuster les programmes et la structure organisationnelle en fonction des leçons apprises.

Consolider les opérations en prévision d'un nouveau plan stratégique à 5 ans.

APERÇU RÉGIONAL

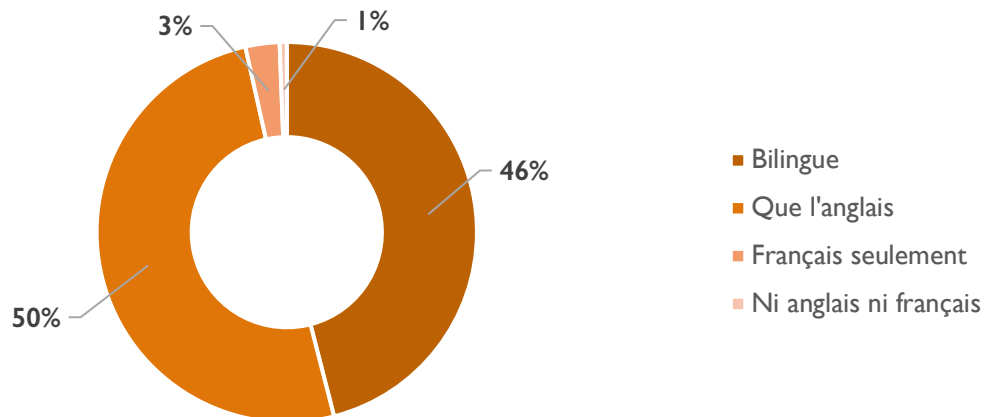
La Région Sud-Est est composée de 13 entités, actuellement représentées par :

Shediac	Maire Roger Caissie (Président)
Memramcook	Maire Maxime Bourgeois (Vice-président)
Cap-Acadie	Maire Serge Léger
Dieppe	Maire Yvon Lapierre
Fundy Albert	Maire Robert Rochon
Maple Hills	Maire Erica Warren
Moncton	Maire Dawn Arnold
Riverview	Maire Andrew Leblanc
Salisbury	Maire Robert Campbell
Strait Shores	Maire Jason Stokes
Tantramar	Maire Andrew Black
Three Rivers	Maire Peter Saunders
Communauté rurale du Sud-Est	Représentatif Gaius Ricker

Population

Avec la récente réforme, la population estimée de 2023 de la région de la Commission de services régionaux du Sud-Est est de 192 625, ce qui représente 24,8 % des Néo-Brunswickois. Avec une superficie totale de 5615,89 Km², la densité de population de notre région est de 34,3 habitants au km².

En tant que région fière de sa diversité linguistique, la répartition linguistique de la région du CSRSE (à partir des données du recensement de 2021) est décrite dans le tableau suivant :



Finances

Le CSRSE est le moteur économique de la province avec une assiette fiscale de plus de 17 milliards de dollars en 2021. D'après les données du recensement de 2021, le revenu médian des ménages dans la région était de 74 500 \$ et le revenu moyen des ménages de 87 952 \$. Au cours de la même période, le taux de chômage dans la région était de 8,9 % comparativement au taux provincial de 10,3 %.

La vie

Les résidents de la région du Sud-Est se rendent en grande partie au travail en voiture, en camion ou en fourgonnette (91,5 %) tandis que seulement 1,5 % utilisent le transport en commun selon les données du recensement de 2021.

Où nous vivons:



ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES ET MÉTHODOLOGIE

Le processus d'engagement des parties prenantes constitue l'épine dorsale de cette feuille de route, mettant en avant des voix diverses et bien informées pour tracer la voie à suivre.

Avec l'avènement des nouveaux mandats en 2022, la direction de la CSRSE a déterminé que gagner la confiance des 13 nouvelles entités à inclure dans la région, ainsi que des participants clés du secteur, serait essentiel au succès futur. Dans cet esprit, la Commission a lancé une série de séances formelles et informelles avec les parties prenantes pour examiner les perceptions et les attentes concernant chacun des nouveaux domaines d'intervention. Ces discussions ont fait émerger des observations et des recommandations quant aux méthodes et aux structures pour donner vie aux nouveaux mandats. Le processus d'engagement comprenait des évaluations des besoins, des analyses des forces/faiblesses/opportunités/menaces (FFOM) et des recommandations pour la mise en œuvre.

2022			
Conseil d'administration – réunion de démarrage	Administrateurs des entités en transition	Parties prenantes représentant tous Mandats	Parties prenantes représentant Secteurs de développement économique
5 réunions Comité de transition	3 réunions	15 réunions 3 par mandats	1 ateliers

De mars à juin 2023, la CSRSE a entrepris une deuxième série d'engagements d'intervenants internes et externes pour valider un cadre de gestion, y compris l'établissement des comités permanents requis pour chaque nouveau mandat. Ces séances comprenaient des discussions sur les rôles/responsabilités, des examens des actions prioritaires et l'établissement de mesures de rendement.

2023			
Conseil d'administration	Administrateurs des nouvelles entités	Parties prenantes / comité permanent Nominés représentant tous les mandats	Réunions de parties prenantes supplémentaires pour tous les secteurs
3 réunions Retraite de mars Mise-à-jour de mai Atelier de juin	4 réunions	10 réunions 2 pour chaque mandat avec des parties prenantes sélectionnées comme candidats au comité permanent	Développement économique Développement communautaire Tourisme Transport Partage des coûts d'infrastructure Déchets solides

Au total, les dirigeants de la CSRSE ont tenu des réunions sur une période de 18 mois avec plus de 125 intervenants participants en tant que citoyens, experts indépendants en la matière ou représentants d'organisations, et ont reçu de multiples rapports et études pertinents aux 5 nouveaux mandats. Les commentaires, les contributions et les conclusions ont été documentés et partagés comme fondement de cette stratégie.

La stratégie représente également les commentaires multilatéraux des membres du conseil d'administration de la CSRSE, du personnel, des experts internes en la matière, des membres du comité permanent nouvellement nommés incapables d'assister aux réunions et d'autres consultants du secteur, combinés aux conseils du GNB.

L'engagement continuera d'être une caractéristique de la gouvernance après le lancement de cette nouvelle stratégie.

- Un comité directeur exécutif (CDE) a été formé pour diriger l'élaboration et la mise en œuvre du plan de travail stratégique de gestion continue.
- Les comités permanents sont opérationnels, avec des mandats entièrement définis précisant la portée, la composition, les lignes directrices réglementaires et les mandats du gouvernement, y compris les exigences en matière de rapports au conseil d'administration régional, au GNB et à d'autres.
- Les responsables internes du personnel et les ressources de consultation dirigent l'élaboration de la stratégie et un comité consultatif administratif composé de gestionnaires communautaires et/ou d'administrateurs a été convoqué pour examiner et commenter les propositions de stratégie. Le conseil consultatif administratif continuera de se réunir régulièrement pour fournir une sagesse de travail et des commentaires au personnel de la CSRSE et au conseil d'administration.
- Des forums d'intervenants et des séances de présentation d'experts en la matière seront organisés en complément régulier des délibérations du Comité permanent et du travail des dirigeants de la CSRSE pour s'assurer que les voix des électeurs et des citoyens restent présentes dans tous les aspects du travail à venir.

VISION

ASSURER ET MAINTENIR LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES RÉSIDENTS DU SUD-EST DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE.

MISSION

- Offrir de **meilleurs services** et résultats pour toutes les personnes du Sud-est dans ses domaines mandatés.
- Ajouter de la **valeur** et maintenir une bonne **qualité de vie** dans toutes les parties de la région Sud-est.
- Faire progresser la région Sud-est en **gagnant la confiance** de tous les participants.
- **Engager les parties prenantes** et maintenir un dialogue productif à toutes les intersections internes et externes des domaines mandatés.
- Fournir **des justifications factuelles** pour l'action et des indicateurs de performance vérifiés par la recherche.

VALEURS ET PRINCIPES DE SOUTIEN

Dans le cadre du processus d'engagement des intervenants, les dirigeants de la CSRSE ont travaillé avec les participants à la co-crédation et à la mise en pratique d'un ensemble de valeurs fondamentales qui sont intégrées dans ce plan stratégique.

- Collaboration respectueuse
- Inclusivité et représentation
- Transparence et responsabilité
- Prudence fiscale et ingéniosité

L'équipe de la CSRSE a également reflété des principes importants et durables qui ont émergé du dialogue avec les parties prenantes.

- Refléter le patrimoine culturel et linguistique distinctif francophone et anglophone de la région sous tous ses aspects tout en reconnaissant le mélange contemporain en évolution d'individus entrants et de traditions qui ajoutent à notre expérience vécue.
- Pratiquer une gestion financière de bon sens sans double emploi, en utilisant au mieux / mieux les ressources existantes, en tirant parti de ce qui existe déjà et en recherchant des ressources supplémentaires avec une seule voix régionale si nécessaire.
- Agir, évaluer et plaider dans une perspective holistique à l'échelle de la région en mettant l'accent sur des résultats gagnant/gagnant pour toutes les communautés.
- Travailler avec qui / quoi, maintenir la coordination, la connexion et la collaboration avec les parties prenantes et construire les processus de prestation de services de la CSRSE sur les épaules des entités existantes dans la mesure du possible.
- Faire preuve de leadership et de responsabilité modèle, en défendant des stratégies régionales qui améliorent les services ou évitent les coûts inutiles, en élaborant des plans d'affaires / arguments solides en fonction des besoins et en respectant les garde-fous réglementaires et adaptés au climat. La transparence sera primordiale, avec une confiance mutuelle et un dialogue constructif au cœur des procédures de travail.
- Communiquer et rester accessible, en apportant de la clarté aux parties prenantes et au public - c'est-à-dire qui et qu'est-ce que la CSRSE, que fait-elle, avec quelle autorité et comment est-elle tenue responsable. Faites régulièrement des rapports sur les progrès ainsi que sur les revers et soyez conscient que des situations inattendues se produiront.

À quoi ressemble le succès ?

Les cadres de fonctionnement de la CSRSE seront alignés sur les directives du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) tout en gardant à l'esprit les préoccupations des 13 entités autonomes représentées par la CSR en ce qui concerne les contraintes sur les budgets locaux, leurs responsabilités envers les résidents et la préservation de l'identité de la communauté locale. La CSRSE continuera de se concentrer activement sur l'avancement de la région dans son ensemble, l'amélioration des services, l'évitement des chevauchements/duplications/redondance, et l'action pour atténuer et prévenir les dommages climatiques, en testant toutes les initiatives par rapport à ces critères lors de l'obtention d'un soutien pour l'action régionale collective.

Le processus d'engagement des parties prenantes a clairement indiqué que les personnes qui ont partagé leur expertise et leurs réflexions étaient très fières des organisations vedettes brillantes et des réalisations extraordinaires de la région au fil des ans depuis 2000. Tout le monde pouvait désigner un événement, une personne, un groupe ou une entreprise qui pourraient être distingués pour la reconnaissance et l'éloge. Cela étant, beaucoup craignent que le nouveau champ de responsabilité de la CSRSE éclipse ou chevauche le bon travail déjà accompli, avec de nouvelles exigences financières imposées aux entités municipales et aux résidents avec peu ou pas d'avantages supplémentaires.

Quoi qu'il en soit, chaque groupe de travail du processus d'engagement a avoué que malgré la bonne volonté, un travail beaucoup plus actif devrait être fait pour former un tissu conjonctif productif entre les organisations travaillant dans des espaces communs. Bien que certaines alliances informelles existent, il n'y a pas de force faisant autorité qui fasse avancer les opportunités et les problèmes avec une seule voix, un plaidoyer collectif ou la force de la position de la région en tant que moteur économique et démographique dans la province.

La réinvention de la CSRSE est considérée comme un moment générationnel pour déclencher un effet multiplicateur qui élève la crédibilité et l'importance de ceux qui ont travaillé avec diligence dans des modules plus petits. Il peut être un rassembleur régional ayant pour mandat de percer vers un niveau de performance supérieur qui profite à tous les résidents.

ÉVALUATION STRATÉGIQUE

FFOM

État actuel

« NOUS AVONS EU DE LA CHANCE, MAIS NOUS DEVONS ÊTRE PRUDENTS FACE À UNE CROISSANCE INÉGALE ET À UNE INÉGALITÉ CROISSANTE. SI NOUS RESTONS COMME NOUS SOMMES, NOUS POURRIONS NOUS RETROUVER AVEC UNE SITUATION QUI N'EST PAS ÉQUILIBRÉE ET INSTABLE, AVEC CERTAINES PERSONNES ET DE PLUS PETITES COMMUNAUTÉS LAISSÉES POUR COMPTE. »

Agir à grande échelle

Alors que les communautés de la région sont interdépendantes et reliées par l'éducation, les services et les relations sociales, les entités ne sont pas intégrées de manière significative lorsqu'il s'agit de planifier, d'agir et d'évaluer le retour sur investissement dans les domaines clés d'intérêt communs. Par exemple, dans tous les nouveaux domaines de service du mandat, des lacunes et des insuffisances persistent dans la numérisation progressive des données, des informations et de la fourniture en ligne. Les entités individuelles de la région n'ont pas la taille nécessaire pour activer des programmes intersectionnels, des solutions numériques et des efficacités de gestion comme le font les grandes juridictions.

Développement économique

Un modèle actif et réussi est déjà à l'œuvre pour soutenir la croissance et le développement des entreprises, mais les programmes de main-d'œuvre et d'avancement ne s'étendent pas efficacement à toutes les communautés de la région. Ils se concentrent pour la plupart sur les grands centres.

Promotion du tourisme

L'écosystème de l'économie des visiteurs est mature et multiforme, avec de nombreux avantages naturels. Il évolue suite à la formation de Destination Moncton-Dieppe en tant qu'organisation de marketing de destination (OMD) financée par une redevance hôtelière. Bien qu'il s'agisse d'un changement dans l'écosystème, cela ouvre une fenêtre d'opportunité pour exploiter et intensifier la collaboration pan régionale entre les organisations et opérateurs touristiques existants et émergents.

Développement communautaire

La région s'est retrouvée quelque peu mal préparée à une croissance importante et à un succès économique relatif, ce qui a entraîné un manque critique de logements abordables, une augmentation de la population sans abri et des problèmes de sécurité publique. Un soutien est nécessaire pour lutter contre l'itinérance, la toxicomanie et l'accès aux services de santé mentale à court terme, mais il existe des besoins de développement communautaire à plus long terme qui doivent également être pris en compte. Alors que les problèmes aigus sont centrés au centre-ville de Moncton, les problèmes de développement communautaire ont des tentacules dans toutes les parties de la région et sont exacerbés par l'isolement social et l'inégalité entre les jeunes, les personnes sans emploi ou sous-employées, les personnes âgées et d'autres populations marginalisées. Les solutions sont inégales et non appliquées avec sensibilité ou cohérence au-delà des principaux points de crise, prolongeant la dislocation et empêchant la mise en œuvre d'actions positives à long terme pour soulever et

dynamiser les programmes de réduction de la pauvreté, l'accessibilité des services et une culture du bien-être communautaire.

Transport

Il existe des acteurs compétents et établis dans le domaine des transports et de nombreux nouveaux concepts émergents qui s'ajoutent au menu des options disponibles dans les zones rurales. Quoi qu'il en soit, il n'existe aucun mécanisme de coordination dans la région, ce qui oblige les résidents à se retirer ou à rester sur la touche sans options adéquates, fiables ou abordables pour se rendre à l'école, aller au travail, accéder aux services de santé ou entretenir des réseaux sociaux. Le transport des travailleurs vers les lieux d'emploi saisonniers, en particulier dans la pêche, l'agriculture et le tourisme reste un problème annuel aigu.

Partage des coûts d'infrastructure

Depuis 2017, lorsque la dernière vision pan régionale des installations sportives, récréatives et culturelles / de divertissement a été entreprise, les conditions ont changé partout dans le sud-est, bien qu'aucune action coordonnée n'ait été prise pour mettre en synergie les nouveaux projets capitaux communautaires et les plans d'exploitation, des systèmes de gestion des actifs ou des initiatives multicommunautaires. Cette situation laisse la région sans mécanismes pour répondre au mieux aux besoins de bout en bout de résidents très divers et géographiquement dispersés ou pour tirer parti des économies d'échelle de la population régionale totale lors de la recherche de financement public pour des installations à valeur ajoutée.

Sécurité publique

Bien que des systèmes de sécurité publique provinciaux et locaux soient en place, la nécessité d'appliquer les meilleures pratiques aux incidents liés au climat ou à d'autres urgences qui affectent toutes ou des grappes de juridictions proches dans la région, pourrait être améliorée ou renforcée par collaboration systématique entre les parties prenantes.

ÉVALUATION STRATÉGIQUE

NIVEAU DE SERVICE SOUHAITÉ

État futur

« NOUS NOUS EN SORTONS BIEN AVEC UNE CROISSANCE RÉGULIÈRE ET MAÎTRISÉE DANS TOUTE LA RÉGION ET UN SENTIMENT RÉALISTE DE PRÉPARATION POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS FUTURS. NOUS AVONS TIRÉ PARTI DE NOTRE CAPACITÉ À BIEN TRAVAILLER ENSEMBLE VERS UN OBJECTIF COMMUN POUR LIBÉRER L'INNOVATION ET ACCROÎTRE NOTRE RÉSILIENCE »

Agir à grande échelle : la CSRSE

- Prend la tête de la conception, du développement, de l'activation et, dans certains cas, de la gestion continue des systèmes qui reposent sur la collaboration, la coopération ou les économies d'échelle, y compris certaines données/ressources d'information numériques partagées et les services électroniques.
- Maintient des programmes, des partenariats et des mécanismes d'intégration soutenant tous les mandats de service, y compris la gouvernance / les relations gouvernementales, l'intelligence d'affaires et la technologie, les finances et l'administration et la communication, y compris l'engagement des parties prenantes.
- Fait preuve de considération pour les situations fiscales locales et la préservation du caractère local tout en offrant un niveau de service amélioré sans coûts dupliqués ou inutiles.

Développement économique

Les ressources sont accessibles et organisées dans toute la région, offrant une plate-forme durable pour le développement de la main-d'œuvre (attraction stratégique, rétention, développement et entrepreneuriat), la préparation à l'investissement et l'avancement des entreprises.

Promotion du tourisme

Le nombre de visiteurs augmente à des taux annuels supérieurs à la moyenne, la Commission dirigeant le développement des opportunités et le marketing régional coordonné pour soutenir une industrie viable sur 365 jours.

Développement communautaire

Les communautés régionales grandissent et prospèrent indépendamment de leur taille, de leur démographie ou de leur caractère ; les avantages naturels et une culture du bien-être prévalent dans un contexte de diversité et d'inclusion.

Transport

La CSRSE fournit un point focal pour le développement et la planification continus des services de transport organisés en réseaux d'alliance de soutien pour amener les gens là où ils doivent être dans leur vie quotidienne, en mettant l'accent sur la connectivité rurale. La Commission défend des méthodes abordables et respectueuses de l'environnement, une croissance parallèle des options de transport actif et des services spécialisés pour les populations mal desservies.

Partage des coûts d'infrastructure

Le mandat de partage des coûts d'infrastructure protège efficacement les investissements publics dans de nouvelles installations qui profitent à toute la région. La CSRSE maintient un plan responsable et intégré, supervise les processus d'accords de partage des coûts d'infrastructure et/ou facilite les accords liés aux installations sous-régionales desservant plusieurs entités.

Sécurité publique

La CSRSE facilite la collaboration et le partage d'informations utiles entre ceux qui gèrent les problèmes de sécurité publique, y compris les menaces, les urgences ou les catastrophes naturelles ayant des répercussions régionales, et aide les municipalités à mieux se préparer aux prochaines situations de crise.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Le CSRSE a conçu un plan d'action pour permettre la réalisation de sa vision et de sa mission, en s'appuyant sur les contributions perspicaces des participants internes et externes au processus d'engagement et sur les indicateurs de données existants des opportunités et des lacunes. Le plan d'action comprend un programme visant à doter la Commission, en tant que fournisseur de services partagés efficace, des capacités nécessaires pour améliorer la capacité de la région à tirer parti de sa taille de population totale et de son rôle économique disproportionné au Nouveau-Brunswick. Il aborde également les moteurs et les prochaines étapes prioritaires dans chacun des nouveaux domaines de mandat.

Une organisation de services partagés sera essentielle pour répondre aux besoins des grands centres urbains et des petites entités, ainsi que pour doter les responsables de mandats spécifiques des ressources et du soutien expert dont ils ont besoin. Il y a eu un accord unanime dans les deux cycles d'engagement des parties prenantes, y compris parmi les membres du conseil d'administration et les administrateurs municipaux, que sans combler les lacunes et tirer parti de la nouvelle capacité de parler d'une seule voix, chaque mise en œuvre de mandat individuel ne réalisera pas son plein potentiel.

La CSRSE ressource 4 fonctions identifiées comme incontournables pour tous les nouveaux mandats.

1. Gouvernance

- Maintenir les pouvoirs décisionnels en ce qui concerne les lignes directrices du GNB, définir comment les décisions doivent être prises au sein de la CSR et établir l'orientation stratégique de l'organisation.
- Superviser la prestation des services et la mise en œuvre des politiques, des plans, des programmes et des projets, y compris les relations avec tous les maires/conseils locaux, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et les ministères et organismes du gouvernement du Canada.
- Rendre compte de ses indicateurs de performance et fournir des informations à ceux qui peuvent piloter des améliorations continues et des actions correctives.

2. Intelligence d'affaires

- Infrastructure matérielle et logicielle pour les fonctions de gestion de l'information requises et la collaboration et/ou les économies d'infrastructure partagées entre les entités, y compris la promotion énergique d'un service Internet à haut débit étendu dans toute la région.
- Collecte et analyse de données dans tous les domaines du mandat.
- Accès aux données entre entités et partenaires.
- Gestion des systèmes de services électroniques à la fin du processus et destinés au public qui peuvent inclure des sites Web et des applications touristiques, la gestion des actifs marketing, les archives de recherche, les informations SIG et cartographiques, etc.

3. Finances et administration

- Collecte, décaissement et comptabilisation courants des frais et des paiements.
- Fonctions de service en ligne.
- Gestion des ententes de partage des coûts d'infrastructure.

4. Communication, plaidoyer, engagement des parties prenantes

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour la Commission (à la fois interne et externe), y compris un engagement régulier avec les parties prenantes.
- Faciliter la communication régulière avec les intervenants, le GNB et les municipalités pour établir des relations de confiance et favoriser une culture de transparence et de réactivité.
- Exprimez-vous d'une seule voix collective sur le besoin de services essentiels durables, y compris l'Internet haute vitesse, l'accès aux soins de santé de qualité et l'éducation disponible de la petite enfance à la formation postsecondaire et coopérative.

Ce que nous avons entendu : Conditions incontournables

- Un meilleur équilibre urbain/rural est nécessaire. Cela signifie maintenir et améliorer ce qui est en place et qui fonctionne, mais cela nécessite également de se concentrer sur l'amélioration des services pour les petites juridictions et les entités nouvellement fusionnées. Être visible et établir une présence locale est indispensable pour assurer le succès.
- La simplification des moyens de faire affaire avec les agences de développement économique augmentera leur valeur pour les entreprises; théoriquement, cela pourrait signifier une approche à porte unique et une bien meilleure coordination.
- La gestion intersectorielle devrait être une priorité, impliquant le GNB, les organismes du gouvernement fédéral, les municipalités régionales, les autres responsables de mandat de service et les entités d'établissement des immigrants et de développement de la main-d'œuvre publiques / privées en dehors des structures gouvernementales existantes.
- Le maintien de liens actifs entre les responsables des initiatives de développement économique et les responsables d'autres mandats, en particulier le développement communautaire et les transports, sera un facteur clé de succès permettant la poursuite et la saisie des opportunités les mieux adaptées à la croissance future. La disponibilité de logements, des transports accessibles, une solide promotion des visiteurs et des installations sportives, récréatives et culturelles bien entretenues sont des conditions nécessaires au plein succès de la croissance économique. Des mesures doivent être prises pour s'assurer que les parties prenantes comprennent qui/comment/où leurs besoins sont pris en compte et comment les efforts font une différence positive.
- Élargir la portée du développement de la main-d'œuvre pour inclure et mettre davantage l'accent sur la croissance / le développement de l'intérieur sous la forme d'entrepreneuriat, de démarrage et d'incubation de secteurs qui ont du sens pour la région du sud-est. Les universités et autres acteurs de la recherche appliquée devraient figurer dans le cadre des capacités.

Déclaration d'objectif

ENGAGEZ DES PERSONNES ET DES CHEFS D'ENTREPRISE DANS UNE MISSION DE CROISSANCE QUI INTÈGRE UNE PARTICIPATION ACCRUE À LA MAIN-D'ŒUVRE AVEC L'IMMIGRATION ET DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS, LE TOUT DANS UN ÉTAT DE RÉSILIENCE ET DE PRÉPARATION.

Vision collective : « Un Sud-Est du Nouveau-Brunswick florissant et dynamique qui atteint son potentiel en travaillant ensemble pour atteindre la durabilité économique »

Rôle de la CSRSE

La CSRSE mènera une stratégie de développement économique régional avec le développement de la main-d'œuvre comme pièce maîtresse, reflétant un rythme et une forme de croissance adaptés aux attentes des citoyens et conformes aux meilleures pratiques durables en termes de facteurs environnementaux naturels et sociaux.

- Tirer parti des organisations qui existent déjà, en aidant certaines à s'adapter à la préparation de la prestation de services pan régionale.
- S'aligner sur les IRC importants à l'échelle provinciale pour s'assurer que les progrès sont mesurés et signalés, les réussites et les lacunes étant suivies dans un contexte qui renforce la confiance avec le GNB, les chefs d'entreprise, les médias et le public.

- S'aligner avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick sur la feuille de route des rôles et des responsabilités pour guider et faire progresser le développement économique régional, comme dans :
 - Fournir une orientation stratégique pour la croissance économique régionale ;
 - Soutenir la préparation à l'investissement dans la région ;
 - Favoriser une communauté d'affaires saine; et
 - Progresser et aligner le développement de la main-d'œuvre et la croissance de la main-d'œuvre (y compris, mais sans s'y limiter, soutenir l'attraction/la rétention des nouveaux arrivants).

La CSRSE a formé une nouvelle organisation et a fait la transition du MDR (Moncton, Dieppe et Riverview) autrefois organisme de développement économique, en tenant compte des programmes, des services et des ententes en place et en s'adaptant à un niveau de service amélioré couvrant toute la région. Un conseil de leadership a été formé pour agir en tant que comité permanent, guidant et servant de caisse de résonance au personnel de la CSRSE. La portée des travaux comprendra :

- Identification du lieu et du type de développement économique nécessaire ;
- Coordination avec les entreprises locales, les organisations et les agences gouvernementales pour promouvoir le développement économique et mettre en œuvre des initiatives de développement économique;
- Supervision de la stratégie et des initiatives approuvées ;
- Conseils et recommandations sur l'établissement de nouveaux plans et initiatives de développement économique;
- Adoption d'un plan d'affaires annuel ;
- Suivi des IRC de développement économique.

Actions/initiatives prioritaires

1. Recueillir, par le biais de tout moyen/étude/sondage identifié, des données pertinentes pour permettre une prise de décision éclairée.
2. Faire progresser les programmes existants et nouveaux pour développer la main-d'œuvre régionale selon les besoins, l'emplacement et le secteur, en s'alignant avec Travail NB sur les ententes de financement et la mobilité de la main-d'œuvre, y compris la défense active d'un meilleur accès aux transports.
3. Coordonner les initiatives d'attraction, de réinstallation et de rétention des nouveaux immigrants.
4. Étendre et améliorer les services de développement économique pour couvrir toute la région.
5. Diriger les travaux pour confirmer une proposition de valeur qui s'applique à l'ensemble de la région et en tirer parti pour affiner les investissements et l'attention au développement économique, en les communiquant dans la région et au-delà par le biais du marketing.
6. Agir en tant que connecteur et catalyseur entre les acteurs du secteur public et des entreprises.
7. Identifier et former des alliances internes pour faire avancer les priorités mutuelles convenues (par exemple, une collaboration transparente avec Plan360 et les municipalités, pour éclairer les plans engendrant les visions des communautés).

Activités principales

Comme la CSRSE recueillera, évaluera et agira en fonction des données et des décisions / visions légitimes et autodéterminées de toutes les entités, le service du développement économique s'efforcera de maintenir et de régionaliser ses 3 principaux axes d'intervention.

- Attraction d'investissement (pas une compétence exclusive de la CSRSE) en collaboration et alignement en amont avec ONB et IliC et en aval avec toutes les entités. Cela comprend les premières étapes du renforcement des capacités et de la préparation à l'investissement.
- Attraction/rétention/spécialisation de la main-d'œuvre à travers les actions spécifiques identifiées par le Partenariat du marché du travail du sud-est (PMRS), un forum composé de représentants du développement économique local

(municipalités ou chambres de commerce) et d'institutions gouvernementales dans le but d'apporter un soulagement spécifique aux certains des défis les plus urgents auxquels est confrontée la main-d'œuvre et sa relation (ou son absence) avec les objectifs stratégiques des partenaires.

- Activités d'entrepreneuriat visant à encourager, préparer et accompagner les entrepreneurs en herbe (ou les PME en démarrage) à s'établir, à prospérer et à s'étendre au sein et à travers les entités du sud-est du Nouveau-Brunswick.

Les 3 axes et les actions qui en découlent devront être déployés dans le plein respect de l'équilibre culturel (anglophone/francophone) et économique (rural/urbain) qui sont les principales lentilles utilisées par la CSRSE dans l'administration de ses mandats.

Développement économique devrait également s'efforcer, pour de multiples raisons, de produire une analyse coûts/avantages (ACA) des coûts d'attraction et de rétention pour éclairer certaines de ses décisions et celles des partenaires financiers.

Ce que nous avons entendu : Conditions incontournables

- Le développement communautaire est un processus qui améliore la qualité de vie des gens et crée les conditions de communautés saines et connectées. Elle englobe les éléments physiques, financiers, humains, sociaux et environnementaux d'une région. Dans le paysage actuel, relever des défis sociaux aigus est essentiel pour offrir la possibilité d'améliorer le bien-être de chaque individu, afin qu'il puisse atteindre son plein potentiel.
- Il existe des domaines de préoccupation inhérents concernant la réduction de la pauvreté, l'itinérance et les services de santé mentale qui ont été identifiés pour une attention immédiate.
- La CSRSE a été encouragée à accorder la priorité à une approche globale du logement, répondant aux besoins allant de l'hébergement des sans-abri à de meilleurs choix d'hébergement pour les populations vulnérables telles que les personnes âgées et à l'amélioration de la disponibilité des maisons pour les personnes à revenu faible et moyen, y compris l'augmentation des inventaires d'options appropriées pour ceux qui n'ont pas les moyens de payer des seuils de location de 1 000 \$ et plus par mois. Les promoteurs du secteur privé ne s'adressent pas adéquatement à ces populations dans les villes ou les petites municipalités et l'effet en cascade réduit la disponibilité des logements nécessaires pour améliorer les conditions communautaires et préparer le terrain pour des taux de croissance élevés et continus. Si le logement est une action prioritaire pour faire face aux problèmes aigus auxquels la communauté est confrontée, il doit être aligné sur les soutiens à l'amélioration des stratégies d'éducation et de réduction de la pauvreté et aligné sur les soutiens financiers, de santé et sociaux nécessaires pour faciliter la transition des populations vulnérables vers des conditions de vie stables.
- La compilation d'un inventaire des ressources disponibles, des experts en la matière, des programmes actifs et des sources de financement liés à ce mandat est considérée comme une première étape importante dans le triage de l'éventail des programmes possibles pour une attention de démarrage et une concentration pour un impact maximal.
- La Commission a un rôle important à jouer en rassemblant les organisations de base et en coordonnant le développement de nouvelles approches, programmes et services liés au développement communautaire et social dans toute la région.
- Le maintien de liens étroits avec le développement économique, la planification, les services partagés et le transport est essentiel pour assurer l'inclusion et l'accessibilité aux événements, programmes et services communautaires et sociaux pour tous les habitants de la région.
- Compte tenu du nombre élevé d'acteurs du secteur public et à but non lucratif dans ce secteur, la clarté sur l'autorité, la responsabilité et l'imputabilité de la CSRSE telles qu'elles sont définies par le GNB devrait être communiquée et la CSRSE doit travailler dur pour obtenir un soutien pour le nouveau rôle et les choix faits pour invoquer les services.

Déclaration d'objectif

GALVANISER UNE ACTION POSITIVE AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE SUR LES FACTEURS SOUS-JACENTS AFFECTANT LE BIEN-ÊTRE GLOBAL DE LA COMMUNAUTÉ, EN APPLIQUANT LES RESSOURCES DISPONIBLES AUX DOMAINES JUGÉS COMME AYANT LE PLUS GRAND IMPACT DURABLE.

AIDER À RÉSOUDRE LES DYSFONCTIONNEMENTS SOCIAUX URGENTS, Y COMPRIS L'ITINÉRANCE, LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE, EN AGISSANT EN COLLABORATION AVEC LES ORGANISATIONS MENANT DES ACTIONS DANS CES DOMAINES.

Rôle de la CSRSE

Le plan stratégique de la Société de l'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick (SIES) Ensemble pour vaincre la pauvreté 3 (OPT3) a identifié des actions prioritaires sous 3 piliers axés sur l'impact sur le développement communautaire - en particulier l'inclusion économique et sociale. Ces piliers sont la sécurité économique et du revenu, la coordination des programmes et des services, ainsi que l'inclusion et la santé des collectivités. Les réseaux d'inclusion communautaire (RIC) antérieurs ont été intégrés aux RSC et constituent la base du mandat de développement communautaire. Plus précisément, la CSRSE identifiera des actions visant à apporter des améliorations dans cinq «zones CINables» détaillées dans l'OPT3, dont celles-ci sont détaillées dans cette section, les deux autres relevant respectivement des domaines de mandat régionaux de transport et de loisirs.

Les domaines des Réseaux d'inclusion communautaire (RIC) sont des actions prioritaires dans lesquelles les RIC (et maintenant la CSRSE) ont un rôle clé à jouer dans :

- La sécurité économique et l'emploi, y compris la réduction de la pauvreté pour les enfants et leurs familles.
- Des logements stables et un environnement bâti sain, y compris des réductions de l'itinérance.
- Systèmes de santé, de services sociaux, de justice et d'éducation, en particulier l'accès aux soins de santé mentale.
- Durabilité environnementale d'un point de vue socio-économique et naturel.

Un comité permanent est actif pour guider le développement communautaire à long terme tout en aidant à résoudre les problèmes aigus de développement social. Des travaux sont déjà en cours pour développer et catalyser des structures de communication et d'engagement des parties prenantes appropriées pour le vaste écosystème d'organisations publiques et privées opérant de manière indépendante dans la région. Dans le contexte du rôle défini par le GNB, la CSRSE travaillera avec le Comité permanent pour concevoir des approches programmatiques faisant progresser les stratégies de développement à long terme tout en se mobilisant autour des situations qui nécessitent une attention immédiate.

Un plaidoyer local cohérent pour des politiques de logement stables et durables dans toute la région qui s'adressent aux strates socio-économiques dynamiques et aux étapes de la vie en évolution, à l'abordabilité et à l'itinérance / au logement inadéquat, associé à des normes de planification et d'utilisation des terres alignées, sera une priorité importante, mais tous les aspects du développement communautaire seront pris en compte dans l'avancement des projets.

Actions/initiatives prioritaires

1. Connecter et activer la **force inhérente des groupes d'intérêt communautaire et public**, en assurant la coordination, le soutien et les conseils pour aider à réaliser les objectifs économiques, sociaux, culturels et environnementaux dans la région du sud-est.
2. Aider à **identifier les sources de financement** pour l'amélioration communautaire à grande échelle à court et à long terme, y compris le logement et d'autres initiatives de bien-être dans le cadre du mandat.
3. Débloquer la **mise en œuvre locale de plans d'action localisés et régionaux** (en coopération avec le comité régional de capacité et de résilience communautaires) axés sur les améliorations dans les quatre « domaines à fort impact » du cadre de capacité et de résilience communautaires : (a) sécurité économique et emploi ; (b) Des logements stables et un environnement bâti sain ; (c) les systèmes de santé, de services sociaux, de justice et d'éducation, et (d) la durabilité environnementale.
4. Aider à établir une base pour des **politiques et des initiatives de logement durable** à l'échelle régionale, en soutenant la mise en œuvre de projets pilotes de preuve de concept dans des logements appropriés qui

fournissent un abri et des services de soutien environnants aux groupes sociaux qui ont le plus besoin d'options de logement plus nombreuses et différentes.

5. Soutenir les actions prioritaires de l'ESIC établies dans le protocole d'entente des RSC :
 - a. Accédez au nouveau **fonds fédéral de financement social** pour accroître la capacité et la durabilité des entreprises sociales au sein des organismes sans but lucratif du Nouveau-Brunswick (CINable).
 - b. Trouver des groupes engagés ou positionnés pour soutenir les **programmes d'alimentation scolaire** dans toutes les écoles de la région et examiner les moyens de créer ou d'étendre ces derniers (CINable).
 - c. Améliorer l'accès et réduire les temps d'attente pour les **services de santé mentale et de lutte contre les dépendances** (CINable).
6. Soutenir les initiatives communautaires pour intégrer des options éducatives, de style de vie et de transport qui atténuent les effets du **changement climatique**.
7. Aider à relever les défis sociaux aigus, en reliant les initiatives en cours, les programmes de sécurité publique et d'autres activités pertinentes et en incorporant un accent social supplémentaire sur l'itinérance, la réduction de la pauvreté et la santé mentale.
 - a. Effectuer une analyse de l'offre, une modélisation des investissements sociaux, une évaluation des risques et une planification des systèmes pour inclure une matrice de responsabilité axée sur ces domaines prioritaires.
 - b. Travailler avec les partenaires provinciaux sur un protocole d'entente spécifique à cet objectif social supplémentaire.
8. Mettre en œuvre des systèmes pour des collaborations étroites avec d'autres entités du RCS, en encourageant tous à avoir des plans solides pour aborder le développement communautaire et social qui évitent les déséquilibres encourageant la perpétuation ou la migration des problèmes d'une juridiction à l'autre.

Ce que nous avons entendu : conditions incontournables

- L'écart de stratégie et de mise en œuvre qui existe entre les centres urbains de Moncton et de Dieppe suite au démarrage de Destination Moncton-Dieppe OMD et d'autres entités régionales ou associations de l'industrie devrait être comblé; La CSRSE a les références, l'objectivité et l'autorité en vertu du nouveau mandat pour tendre la main aux autres avec des soutiens pertinents.
- Une activité prioritaire pour la CSRSE devrait être de faire un inventaire des participants, des actifs, des programmes en direct et des ressources d'information, y compris la recherche, dans le secteur, en utilisant cela comme base pour décrire le modèle de planification et de prestation qui s'harmonise avec les entités existantes et répond aux nouvelles exigences.
- Des efforts devraient également être faits pour examiner les zones locales afin d'évaluer les opportunités distinctes, le potentiel d'attraction et les besoins de développement à travers une lentille qui est pertinente pour la taille / la portée de l'infrastructure communautaire ainsi que l'action contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Les considérations saisonnières doivent être prises en compte pour déterminer comment une zone correspond à une approche de 365 jours.
- L'élaboration d'une stratégie touristique doit tenir compte de tous les points de connexion au développement économique et communautaire, car il s'agit d'activités intersectionnelles et mutuellement dépendantes.
- Une aide est nécessaire pour professionnaliser les acteurs du secteur de l'économie des visiteurs, en réunissant les membres intéressés de l'industrie et les parties prenantes pour mobiliser des ressources pour la formation, le recrutement, le transport et la mesure de la performance de l'expérience client de la manière la plus efficace et la plus efficiente.

Déclaration d'objectif

DISTINGUER LE SUD-EST DU NOUVEAU-BRUNSWICK EN TANT QUE PREMIÈRE DESTINATION TOURISTIQUE DE 365 JOURS QUI SURPASSE LES JURIDICTIONS SIMILAIRES EN CE QUI CONCERNE LA CROISSANCE DU TRAFIC ET DES DÉPENSES TOUT EN APPLIQUANT LES PRINCIPES D'ÉQUITÉ, DE DURABILITÉ ET D'OBJECTIF COMMUN.

Rôle de la CSRSE

Pour remplir son rôle de manière appropriée, la CSRSE tiendra compte de son mandat, mais tiendra également compte de la maturité et de l'échelle de l'industrie touristique dans la région. Le sud-est du Nouveau-Brunswick est l'une des régions les plus développées et les plus diversifiées de la province en ce qui concerne les attractions naturelles et bâties. À ce titre, la région accueille déjà des associations et des opérateurs bien organisés et efficaces ayant un enjeu dans le marketing touristique.

Pour former une coalition industrielle efficace, la CSRSE jouera le rôle de rassembleur et de contributeur pour tirer parti des capacités existantes et aider à combler les lacunes. La Commission s'alignera avec Tourisme, Patrimoine et Culture Nouveau-Brunswick (TPC NB) et les organismes de marketing régionaux établis pour s'assurer que des actions harmonisées sont mises en œuvre et mesurées en fonction de critères de dollars totaux dans la région et des retombées totales. La CSRSE aura également une vue directe à 360° des fonds disponibles de la redevance touristique de Destination Moncton-Dieppe ainsi que d'autres fonds de promotion touristique demandés / dépensés par les municipalités individuelles et d'autres entités de l'agence. La CSRSE doit maintenir une appréciation équilibrée de l'importante différence d'impact sur les contribuables lors du calibrage

des dépenses de marketing régional et de l'évaluation des impacts sur les entités non OMD en termes de coûts et d'avantages.

Il sera nécessaire de fusionner les (multiples) sources de vérité existantes et de mener des benchmarks régionaux et micro-SWOT pour définir les paramètres de base de l'économie du tourisme / des visiteurs. Les étapes pour y parvenir comprennent : a) l'attribution de la responsabilité du personnel au sein de la CSRSE; b) création d'un comité permanent et d'un groupe de travail de la coalition de l'industrie pour soutenir la planification et l'évaluation collectives, établir la feuille de route pour une mise en œuvre simultanée entre les acteurs et convenir de la méthodologie de suivi des mesures de réussite.

La CSRSE s'engagera à mettre en place une infrastructure appropriée et une présentation orientée vers les parties prenantes, jumelage d'entreprises et entreprises à consommateurs de la région en tant qu'entité de destination touristique (pas seulement des communautés individuelles compétitives). Cela impliquera d'identifier tous les points de contact, y compris les actifs numériques et les interfaces de service, et de déterminer la meilleure façon d'harmoniser et de fusionner l'écosystème existant pour améliorer le caractère de la région dans son ensemble, de maintenir des identifiants uniques pour les zones individuelles, de refléter l'accent mis sur la saison appropriée de l'attraction des visiteurs, et déterminer les moyens les plus efficaces et les moins coûteux de prendre en charge l'ensemble du système avec des données de recherche, des ressources numériques, des statistiques de performances et une maintenance continue.

Pour établir une plate-forme de mise en œuvre, la CSRSE a :

- Former un comité permanent de promotion du tourisme selon des termes de référence qui permettent d'agir en tant que OMDR, s'assurant que tous les aspects du marketing des visiteurs sont pris en compte.
- Établir des relations de travail avec Destination Moncton-Dieppe OMD et d'autres acteurs clés du secteur dans le comité permanent / OMDR.
- Compilation orchestrée des plans touristiques provinciaux et régionaux et de l'image de marque, qui met en synergie les plans de marketing des intervenants de l'industrie.
- Possibilités établies de co-planification avec TPC NB.

Actions/initiatives prioritaires

1. Entreprendre un **inventaire descriptif des atouts et des propositions de valeur** qui comprend les types d'hébergement, la saisonnalité, les atouts de l'environnement naturel, les sites historiques, les sites culturels.
2. Créer un **cadre de collaboration et de partenariats** (collaboration régionale, coopération, catalyser des alliances, plaidoyer).
3. **Développer les opportunités existantes et nouvelles** à travers la gamme complète d'options de visiteurs 4 saisons, impliquant tous les niveaux de gouvernement et l'industrie. Cela peut inclure l'aide à la préservation ou à l'amélioration des actifs existants, l'expansion des attractions emblématiques ou la catalyse d'alliances pour attirer/promouvoir des événements sportifs majeurs, des festivals, des attractions de divertissement, des réunions/conventions.
4. Favoriser le développement et/ou la consolidation de la **présence numérique** des régions dans le marketing et les **services électroniques** aux visiteurs, notamment en créant des ressources de marketing numérique partagées et des plates-formes matérielles/logicielles communes.
5. Créer un forum de **marketing intégré** représentant le travail de tous les partenaires. Cela peut inclure la création de nouveaux actifs marketing partagés.

6. Présenter, participer et contribuer **aux opportunités de partenariat de marketing coopératif** établies par TPC NB.

Ce que nous avons entendu : conditions incontournables

- L'organisation Urban / Rural Rides peut être un modèle et un vecteur stratégique dans l'expansion du transport rural. Des pilotes fonctionnels à l'Î.-P.-É. et en Nouvelle-Écosse fournissent également des plateformes intéressantes à analyser et à considérer ou à adapter au sud-est du Nouveau-Brunswick.
- On a rappelé à la CSRSE que le mandat doit être promulgué en tenant compte du cadre de transport inclusif et durable du Nouveau-Brunswick.
- La hausse des prix de l'énergie et l'inflation pourraient stimuler le transport en commun et d'autres nouvelles options, mais seulement si les systèmes sont adaptés aux réalités du temps, de la distance, de la sécurité et de l'abordabilité.
- Les services basés sur le volontariat sont vulnérables et contestés dans de nombreux cas. La base de bénévoles a été réduite pendant la pandémie, continue d'être paralysée par les prix élevés de l'énergie et ne peut répondre à la demande de véhicules spécialisés adaptés à des utilisateurs spécifiques tels que les personnes à mobilité réduite.
- Tous les fournisseurs de services doivent renouveler leur flotte, activer les extensions et régler les soldes de capacité.
- La numérisation et le service en ligne sont des facteurs majeurs pour répondre aux attentes actuelles et futures en matière de services.
- Le soutien provincial à la planification intégrée des transports et aux investissements avant-gardistes a été tiède dans le passé. Des programmes fédéraux sont disponibles, mais nécessitent un catalyseur organisationnel pour apporter une échelle et des ressources nécessaires à l'obtention de subventions en déclenchant des fonds de contrepartie provinciaux et / ou municipaux.
- Il n'y a pas d'inventaire des actifs/programmes de transport dans la région.
- Il n'existe actuellement aucune donnée globale sur la demande de transport disponible pour la région.
- La CSRSE peut jouer un rôle dans la promotion du dialogue sur la manière dont les fournisseurs de services pourraient mettre en réseau les services et harmoniser les plans tactiques dans plusieurs domaines :
 - Services numériques couvrant toute la région.
 - Intersection avec des actifs existants tels que la flotte d'autobus scolaires.
 - Utilisation partagée des lieux de prise en charge et de dépôt et des installations de stationnement pour établir des itinéraires de transport intégrés entre transporteurs indépendants.
 - Une meilleure intégration de l'investissement, de l'acquisition, de l'exploitation et de la maintenance des actifs, en tirant parti des capacités du secteur privé ou en mettant en place des accords de services coopératifs avec les communautés/entreprises locales.
 - Stratégie pour des systèmes de transport durables et actifs à l'échelle régionale.

Déclaration d'objectif

ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ, L'ABORDABILITÉ ET LA DISPONIBILITÉ DES TRANSPORTS (CINABLE) POUR SOUTENIR LES RÉSIDENTS ET LES VISITEURS RÉGIONAUX GRÂCE À UN ENSEMBLE CONNECTÉ DE FOURNISSEURS DE TRANSPORT RÉGIONAUX TRAVAILLANT INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT EN TANT QUE RÉSEAU COORDONNÉ ET ORIENTÉ VERS L'UTILISATEUR.

Inhérents à cette déclaration sont de nobles aspirations pour des impacts plus larges et à long terme.

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées au transport.
- Inclusion économique et sociale facilitée par le transport accessible.
- Ménages prospères possédant une seule voiture.

- Les transports actifs et collectifs comme choix privilégiés.
- La CSRSE agit comme plaque tournante pour les données sur le transport régional.
- La CSRSE agit comme plaque tournante des discussions sur le transport régional.
- Transport régional favorisant la croissance économique.
- Groupes de transport bénévoles et privés en plein essor.
- Des centres de transport en commun à des endroits stratégiques dans toute la région.

Rôle de la CSRSE

Le travail à faire consiste à concevoir et à mettre en œuvre des solutions offrant le meilleur impact/le moindre coût pour un réseau régional de services de transport plus efficace, durable et abordable. Ce processus doit aller de pair avec les travaux sur les 4 autres nouveaux mandats de service afin d'aligner le plan d'action complet sur les transports avec les investissements commerciaux proposés, la croissance démographique, l'économie des visiteurs / l'expansion du tourisme, le développement des infrastructures et le développement communautaire, ainsi que les catalyseurs inhérents, y compris l'aménagement du territoire, le logement et l'éducation.

Des études antérieures menées au sujet du transport régional, dont le rapport « From Surfaces to Services » ([Des surfaces aux services - gnb.ca](#)), recommandent que la planification globale du système de transport régional soit guidée par des principes précis :

- Promouvoir une planification intégrée des transports et de l'aménagement du territoire
- Favoriser l'inclusion sociale pour surmonter l'isolement et promouvoir une vie active
- Améliorer l'inclusion économique et la qualité de vie
- Accroître l'abordabilité pour les particuliers et les familles
- Rendre le système de transport plus durable sur le plan environnemental
- Rendre le système de transport accessible aux personnes handicapées

Actions/initiatives prioritaires

1. Prendre des mesures immédiates pour concevoir **un plan directeur** pour un réseau de transport régional optimisé, y compris les liaisons de transport en commun intermunicipales, interrégionales et interprovinciales, les voies d'accès à pied/vélo adjacentes et les installations partagées potentielles (ex : dépose-minute, parking).
 - a. Élaborer des recommandations sur le plan de transport régional pour accroître l'accessibilité, l'abordabilité et la disponibilité des services de transport (CINable).
2. Plaidoyer pour des **accords de partage, de service ou d'accès** afin de sécuriser les fonctionnalités du plan directeur du réseau.
3. Prendre des mesures pour **favoriser l'amélioration des services ruraux** en collaboration avec des organisations bénévoles établies et d'autres acteurs clés pour la mise en œuvre de centres communautaires ruraux.
4. Améliorer la **synergie et les alliances intra-industrielles** entre les acteurs et partenaires régionaux, en faisant émerger des idées qui tirent parti des fournisseurs existants et/ou en développant de nouveaux là où des lacunes existent.
5. Évaluer et intégrer les plans/réseaux de **transport durable et actif** à l'échelle de la région dans le plan directeur régional.
6. Faire **l'inventaire** des services et programmes de base existants et rapporter l'analyse des lacunes, y compris une étude globale de la demande de transport régional.
7. Définir une **référence d'évaluation de la demande / des besoins** pour la priorisation des investissements futurs et le suivi des performances.

8. Travailler avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'industrie régionale pour utiliser la nouvelle dorsale technologique provinciale dans la conception et la mise en œuvre de services **électroniques numériques** intégrés.
9. Continuer à développer l'alliance existante avec l'organisation Urban / Rural Rides dans le contexte du renforcement et de l'expansion des services, y compris le maintien d'une allocation de soutien de 50 000 \$ / par an.

PARTAGE DES COÛTS D'INFRASTRUCTURE

DIRECTEUR DES PROJETS RÉGIONAUX

Ce que nous avons entendu : conditions incontournables

- Dans le cadre du mandat de planification régionale actuel de la CSRSE et conformément à la nouvelle initiative de service de partage des coûts d'infrastructure, la CSRSE est le mieux placé pour organiser le travail de mise à jour du plan régional 2014 - 2017, confirmant l'inventaire actuel des actifs des installations ainsi que la communauté associations et bénévoles. Il s'agirait d'une étape préparatoire à l'articulation d'un plan d'infrastructure et d'actifs régionaux dans le cadre de la stratégie régionale plus large.
- Les critères et les lignes directrices d'évaluation élaborés pour promulguer ce mandat doivent être précis, objectifs et transparents pour éviter le cynisme public concernant l'emplacement des nouvelles installations et les coûts à évaluer pour les municipalités afin de couvrir les installations régionales désignées.
- Les avantages de cette initiative sont ouverts à l'incompréhension des résidents. Bien que l'augmentation du nombre d'accords de partage des coûts puisse contribuer à assurer un partage des coûts intercommunautaire plus équitable, une meilleure accessibilité financière et une durabilité accrue, tout le monde n'aura pas accès à l'infrastructure à frais partagés dans une région, une sous-région ou même localement. Les avantages ici sont souvent universels pour les communautés en soutenant une meilleure qualité de vie grâce à l'investissement et au soutien de sports, de loisirs et de culture de bonne qualité, mais peuvent ne pas être évidents pour un individu ou des groupes qui n'ont aucun intérêt à payer pour l'infrastructure. La communication concernant la justification et le cadre sera importante.

Déclaration d'objectif

OFFRIR UNE TRIBUNE POUR CONVENIR D'UN PARTAGE ÉQUITABLE DES COÛTS DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE SPORTIVE, RÉCRÉATIVE ET CULTURELLE DISTINCTIFS RÉGIONAUX OU SOUS-RÉGIONAUX, CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS ET AUX LIGNES DIRECTRICES PROVINCIALES. COORDONNER LES PROCESSUS QUI TIRENT PARTI DES ANALYSES QUALIFIÉES, DES DONNÉES DE PLANIFICATION À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION, DES ÉCONOMIES D'ÉCHELLE ET DE L'EFFICACITÉ DES ACHATS POUR ÉVALUER, RÉPARTIR ET ADMINISTRER ÉQUITABLEMENT LES COÛTS DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS DISTINCTES ET UNIQUES QUI PROFITENT À TOUTE LA RÉGION, QUELLE QUE SOIT LEUR SITUATION GÉOGRAPHIQUE.

Rôle de la CSRSE

La CSRSE fournira désormais une portée régionale à la planification des infrastructures sportives, récréatives et culturelles et est l'organisation par laquelle les accords de partage des coûts seront négociés, offrant un forum aux gouvernements locaux et aux districts ruraux pour partager les coûts des grands sports, loisirs, et les projets d'infrastructure culturelle qui répondent aux critères. La CSRSE facilitera les ententes jugées mutuellement avantageuses et équitables par les parties. Reconnaître qu'un engagement et un investissement équilibrés de chaque partie est plus susceptible d'aboutir à un partenariat réussi est une réussite.

Il y a 3 tâches principales à accomplir pour répondre à ce mandat.

- Élaborer une stratégie régionale pour les infrastructures et la traduire en recommandations concrètes, avec des processus et procédures de travail harmonisés et en tenant compte des opérations existantes et des cadres décisionnels.

- Concevoir un processus transparent pour le rôle qu'il s'attend à jouer pour soutenir des investissements d'infrastructure réfléchis et durables, déterminer comment il définit et communique une vision du développement, comment il soutient les promoteurs de projets et comment il valide la sagesse des investissements, en enrôlant les dirigeants communautaires et influenceurs à toutes les étapes du processus - engagement, examen, activation, communication publique.
- Faciliter les négociations et administrer les arrangements formels, en reconnaissant qu'il est important que les deux parties voient un avantage mutuel dans l'arrangement et s'entendent sur les objectifs/résultats.

Actions/initiatives prioritaires

1. Établir l'ensemble de données sur **les infrastructures existantes**, y compris les installations scolaires (et en tenant compte de l'enseignement postsecondaire et des installations privées), recueillir des informations relatives aux priorités municipales existantes pour les investissements futurs dans les infrastructures sportives, récréatives et culturelles, et compléter **l'évaluation stratégique** identifier les besoins, les lacunes et les opportunités dans la région en matière d'infrastructures sportives, récréatives et culturelles.
2. Élaborer des **priorités régionales** en ce qui concerne les infrastructures régionales ou sous-régionales nouvelles, rénovées ou agrandies sur la base de critères de disponibilité et d'accès largement acceptés et, le cas échéant, des plans détaillés pour l'élaboration d'éventuels futurs accords de partage des coûts.
3. Élaborer un **processus transparent** et des documents d'orientation pour permettre le mandat en fonction du cadre GNB proposé.
 - a. Concevoir des **critères d'éligibilité au partage des coûts** et convenir des niveaux de référence des meilleures pratiques pour les évaluations. Les critères à prendre en compte incluent a) l'accès ; b) unicité ; c) échelle ; d) variété ; e) utilisateurs (communauté / intérêt servi) ; f) impacts (économiques, socio-économiques, touristiques, qualité de vie communautaire, transport). Il convient de noter que ces critères s'appliqueraient également si la CSRSE était approché pour négocier une entente pour une installation sous-régionale.
 - b. Établir des **lignes directrices pour négocier** les ententes de partage des coûts, déterminer les rôles/responsabilités ; les exigences relatives à **l'analyse de rentabilisation** de l'installation et une **formule de partage des coûts**.
4. Veiller à ce que le processus décisionnel intègre des jalons appropriés **d'engagement des parties prenantes et du public** ainsi que la communication, l'éducation et la consultation d'experts pour mobiliser des partisans et gagner la confiance du public.
5. Travailler avec des partenaires pour identifier des **opportunités inclusives** d'activités sportives, récréatives et de loisirs pour les résidents vivant dans des conditions vulnérables, y compris les Néo-Brunswickois à faible revenu (CINable).

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rôle de la CSRSE

La CSRSE engagera le comité de sécurité publique existant pour favoriser l'échange régulier d'informations entre les services de police, de protection contre les incendies et de planification des mesures d'urgence. Le groupe de sécurité publique aura le rôle suivant :

Services de police :

Améliorer la communication et établir des relations entre les communautés, les régions et les autorités policières, et aider à identifier les principaux problèmes et priorités concernant les services de police dans la région.

Protection contre les incendies :

Échanger des informations sur les questions concernant les services de prévention et d'extinction des incendies et explorer les moyens d'améliorer la durabilité et l'efficacité grâce à une coopération renforcée, au partage des ressources et aux achats stratégiques d'équipements spécialisés dans la région.

Planification des mesures d'urgence :

Échanger des informations, identifier les opportunités et envisager des actions potentielles avec les autorités provinciales concernant la planification des mesures d'urgence.

La CSRSE a un comité de sécurité publique actif depuis plusieurs années. Ce groupe a favorisé les relations entre et parmi les différents intervenants de l'écosystème ainsi qu'avec les communautés et la CSRSE. Ils ont également coordonné la conception et la distribution d'un guide de préparation de 72 heures pour la région. L'objectif de la CSRSE avec ce mandat est de poursuivre le bon travail de ce comité, permettant l'échange d'informations et offrant une opportunité pour des projets régionaux d'éducation et de sensibilisation lorsque cela est nécessaire.

Ce que nous avons entendu : Conditions incontournables

Continuer d'être un chef de file dans la prestation de services de planification dans la province et célébrer les réussites.

Déclaration d'objectif

AU CŒUR DE TOUT CE QUE NOUS FAISONS, LA PLANIFICATION EST LA FONCTION PREMIÈRE DE NOTRE OFFRE DE SERVICES. NOUS PENSONS QU'UNE PLANIFICATION INTELLIGENTE PROFITE AUX GENS ORDINAIRES ET AUX ZONES QUE NOUS DESSERVONS - L'ENVIRONNEMENT, LA VALEUR DES PROPRIÉTÉS, L'INTÉGRITÉ DU QUARTIER, LA COMMUNAUTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE.

Rôle de la CSRSE

Conformément à la Loi sur la prestation de services régionaux,
« Pouvoirs et devoirs en matière d'aménagement du territoire... »

24(1) En ce qui concerne la prestation d'un service d'aménagement du territoire, une commission a les pouvoirs et fonctions suivants :

- a) les pouvoirs et devoirs découlant des dispositions suivantes :
 - (i) toute disposition d'un règlement de zonage en vertu des alinéas 53(2)h) ou (i) ou de l'alinéa 53(3)c) de la Loi sur l'urbanisme concernant les utilisations des terrains, et toute disposition semblable
 - (A) un plan rural en vertu du paragraphe 33(1) ou 44(6) de la Loi sur l'urbanisme, ou
 - (B) un plan rural ou un règlement de zonage en vertu de l'alinéa 125(9)a) de la Loi sur l'urbanisme;
 - (ii) les articles 55, 56 et 78, les alinéas 125(10)e) et 125(11)b) de la Loi sur l'urbanisme, en ce qui concerne certaines utilisations proposées et les dérogations,
 - (iii) les paragraphes 60(2) et (4) de la Loi sur l'urbanisme, en ce qui concerne les utilisations dérogatoires,
 - (iv) toute disposition d'un règlement de lotissement en vertu de l'alinéa 75(1)(c), (f) ou (l) de la Loi sur l'urbanisme, concernant l'approbation d'un accès, l'emplacement d'un terrain à des fins publiques et les noms de rue, respectivement, et en vertu de l'alinéa 75(1)k) de la Loi sur l'urbanisme et de toute disposition similaire du règlement de lotissement en vertu de l'alinéa 125(10)c) de la Loi sur l'urbanisme, en ce qui concerne l'approbation d'un plan de lotissement, et
 - (v) le paragraphe 89(4) de la Loi sur l'urbanisme, en ce qui concerne l'emplacement des rues ou des terrains à des fins publiques.
- b) si une commission fournit un service d'aménagement du territoire à un membre qui est une administration locale, préparer
 - (i) un plan municipal ou un schéma d'aménagement pour une municipalité de la région ou un plan rural visé à l'article 33 de la Loi sur l'urbanisme pour un village de la région, ou
 - (ii) un plan rural en vertu de l'article 44 ou 51 de la Loi sur l'urbanisme;
- c) conseiller les membres qui sont des administrations locales et le ministre

- (i) sous réserve de l'alinéa b), dans la préparation des plans, relevés et schémas qui y sont mentionnés, et
- (ii) en relation avec tout aspect de la planification communautaire dans la région;
- d) si un membre est une administration locale, donner son avis au conseil d'une administration locale de la région qui se propose d'édicter un arrêté sur l'arrêté proposé ou au ministre sur un règlement proposé être efficace dans la région, que ces avis aient été demandés ou non en vertu de l'article 110 ou du paragraphe 125(14) de la Loi sur l'urbanisme,
- e) exercer les pouvoirs et remplir les fonctions prévues par le présent article ou qui lui sont autrement conférés par la Loi sur l'urbanisme ou le conseil d'un membre qui est une administration locale.

Actions/initiatives prioritaires

1. Élaborer et tenir à jour tous les plans officiels d'aménagement du territoire pour les municipalités que nous desservons.
2. Élaborer et maintenir un plan régional pour le sud-est du N.-B.
3. Poursuivre les efforts de développement du sentier côtier et des liens entre les collectivités.
4. Entreprendre et mettre en œuvre des recherches qui tiennent compte des énoncés d'intérêt provinciaux en matière de planification dans tous les plans.
 - Rationalisez et fournissez des services de planification :
 - délivrance des permis de construire et d'aménagement ;
 - traiter les demandes de dérogation, de lotissement, de zonage et autres demandes ;
 - fournir des recommandations sur les plans municipaux/ruraux;
 - fournir au public des informations sur le zonage et les utilisations autorisées des terres et les exigences dans ces zones ; et
 - des initiatives d'aménagement du territoire.
5. Autres services mandatés.

Ce que nous avons entendu : Conditions incontournables

- Continuer d'être un chef de file dans le domaine de la gestion des déchets solides à l'échelle du Canada atlantique et célébrer les succès.
- Accroître le détournement des sites d'enfouissement en misant sur le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) et les bâtiments de type multi résidentiel.
- Accroître le détournement grâce à des campagnes de marketing et de communication soutenues.
- Augmenter le détournement et réduire l'empreinte environnementale en améliorant l'accessibilité des services aux résidents.
- Adopter une approche proactive de la gestion des déchets.
- Se faire le champion de la collaboration et du partage des connaissances entre les autres commissions de services régionaux.

Déclaration d'objectif

ECO360 GÉRERA LES DÉCHETS GÉNÉRÉS DANS LE SUD-EST DU NOUVEAU-BRUNSWICK DE LA MANIÈRE LA PLUS ÉCOLOGIQUEMENT, ÉCONOMIQUEMENT ET SOCIALEMENT RESPONSABLE POSSIBLE. NOUS FERONS PREUVE DE LEADERSHIP GRÂCE À UNE MAIN-D'ŒUVRE RESPONSABILISÉE, VALORISÉE ET SÛRE.

Rôle de la CSRSE

Conformément à la *Loi sur la prestation de services régionaux, LRN-B. 2012, paragraphe 21(1)* :

21(1) En ce qui concerne la fourniture d'un service d'élimination des déchets solides et, le cas échéant, d'un service de collecte des déchets solides, une Commission peut

- a) construire, acquérir, établir, agrandir, contrôler, gérer, entretenir et exploiter des installations de collecte et d'élimination des déchets solides,
- b) fournir un service de gestion des déchets solides, y compris la collecte et l'élimination des déchets solides, à une personne, et
- c) exploiter des installations de collecte et d'élimination des déchets solides au nom d'une personne.

Actions/initiatives prioritaires

1. Réaliser une évaluation complète de l'installation de récupération des matériaux (IRM), y compris la technologie de traitement et l'infrastructure, pour assurer un fonctionnement continu efficace et rentable.
2. Effectuer une évaluation complète de l'installation de compostage afin d'évaluer comment l'infrastructure existante peut être mieux exploitée pour traiter les matières organiques séparées à la source (OSS) à l'avenir, que ce soit par le biais d'un compostage continu ou d'une digestion anaérobie.
3. Élaborer un plan de conception et de mise en œuvre pour le futur banc d'enfouissement nord.
4. Évaluer les options sur la meilleure façon de prendre en charge la gestion de la collecte des déchets en bordure de rue dans toute la région, y compris une évaluation des chariots par rapport aux sacs.
5. Élaborer un plan sur la façon d'inclure le type multi-résidentiel (par exemple, les immeubles à appartements) dans le tri des déchets à 3 flux.
6. Élaborer une stratégie pour augmenter le réacheminement des déchets du secteur ICI.
7. Élaborer un plan pour assurer le succès de la mise en œuvre du nouveau programme REP-EPI dans la région.
8. Élaborer un nouveau plan de gestion des catastrophes et des débris.
9. Étudier les possibilités de développement d'énergie verte sur place et évaluer les options pour un programme de compostage des déchets de jardin.

10. Développer une stratégie de marketing et de communication pour assurer une présence soutenue.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

La CSRSE a adopté un tableau de bord en plusieurs parties d'indicateurs pour rendre compte des performances spécifiques et générales pendant la durée de vie de la stratégie. Les mesures de base seront rassemblées et validées au cours de la première année pour s'assurer que la mesure commence au point de transition approprié et reflète une philosophie consensuelle de gestion.

Le tableau de bord comprendra :

	Développement économique	Développement communautaire	Promotion du tourisme	Promotion de transport régionales	Partage des coûts des infrastructures	Services partagés de la CSRSE
Préparation (Capacité, Préparation, Flexibilité, Résilience)						
Activité	*Proposition de valeur régionale *Collecte de données *Plan régional EDE Strat (priorités)	Statistiques sur les logements à vocation sociale Espaces d'éducation de la petite enfance	Proposition de valeur de la marque régionale Stratégie régionale de marketing touristique Évaluation de l'infrastructure numérique	Services numériques Processus du plan stratégique régional de transport approuvé	Processus convenu Évaluation des besoins régionaux	Systèmes dorsaux Inventaires de données en place
Accès	Services rendus support de formation Soutien aux entreprises Des stages	Capacité des services de toxicomanie et de santé mentale Aide au logement Utilisation de l'infrastructure communautaire Programmes alimentaires scolaires	De nouvelles opportunités développées Améliorations des attractions/installations (par exemple, extensions de sentiers)	Capacité du système Emplacements desservis	Capacité et utilisation des installations	Collaboration numérique/données pour 13 entités
Réalisation	Base d'imposition Croissance démographique Inscriptions d'entreprises Immigration	Mélange de logements approprié Besoin impérieux de logement Taux d'emploi	Nombre de nuitées Indicateurs d'infrastructure numérique	Usagers	Nombre d'installations sportives, récréatives et culturelles selon des repères	Appui provincial/fédéral/dollars mobilisés
Qualité (compétence, efficacité, intégrité, responsabilité fiscale)						

*Année 1 et 2 au moins, les éléments suivants doivent être pris en considération lors de la collecte des données et de l'évaluation des activités.

La CSRSE a déterminé qu'il évaluera les progrès à l'aide de 5 indicateurs de rendement de base :

- Un **indice de préparation** sera calculé pour chaque mandat et services partagés de la CSRSE indiquant dans quelle mesure la stratégie a amélioré la capacité, la préparation, la flexibilité et la résilience.
- Un ensemble de divers indicateurs pertinents a été sélectionné pour chaque mandat afin de montrer la tendance de **l'activité, de l'accès et des réalisations** liées à l'amélioration du service, à la duplication/chevauchement évité ou à l'occasion manquée.
- Un **indice de qualité** sera calculé indiquant dans quelle mesure la CSRSE remplit ses mandats de manière satisfaisante et responsable, en suivant la compétence, l'efficacité, l'intégrité et la responsabilité financière.

RESPONSABILITÉ

La CSRSE respectera le cadre de responsabilisation établi par le GNB, précisant les exigences en matière de rapport, les mécanismes d'examen stratégique/d'approbation, le rôle sous-jacent/le fonctionnement des comités permanents et l'autorité du conseil d'administration. Lorsque les services parrainés ou fournis par la CSRSE ont des répercussions imprévues ou négatives sur les services fournis au niveau local, la CSRSE explorera des mécanismes pour ajuster les services chaque année, au besoin, afin de gérer équitablement les coûts et les résultats.

Critères de responsabilité

La transparence et la responsabilisation ont été et demeurent des principes fondamentaux de la CSRSE. Les impératifs de réussite combinent les philosophies en place avec des exigences explicites amplifiées dans les discussions des parties prenantes de 2022 et 2023.

- En tant que parrain des changements de gouvernement local, le GNB doit être prêt à établir et à adapter, si nécessaire, la définition de la responsabilité, la délimitation des pouvoirs et la délégation de la gestion, y compris l'activation des mécanismes de financement ou l'accès au financement supplémentaire du programme gouvernemental nécessaire pour obtenir des résultats et répondre aux attentes à tous les niveaux.
- La CSRSE doit montrer la même considération pour les entités locales en aval à travers la région.
- La CSRSE doit accorder la priorité à l'accès aux services, s'efforcer d'aplanir les structures opérationnelles internes et externes, simplifier les processus et rendre les affaires avec l'organisation aussi simples que possible.
- La CSRSE prendra l'initiative d'identifier et d'intégrer activement la collaboration et l'action conjointe dans chaque domaine de mandat de service, en veillant à ce que l'intersectionnalité et l'interdépendance soient constamment améliorées.
- Quelques indicateurs de performance clés (IPC) critiques sont définis dans cette stratégie pour former la base de l'évaluation, de l'adaptation et de l'avancement. Néanmoins, il y aura également des mécanismes pour faire rapport au conseil d'administration sur les avantages revenant à l'ensemble de la région des investissements du mandat en fonction des dollars totaux facturés à toutes les municipalités. Les actions stratégiques seront évaluées en fonction de leur impact sur la population totale de la région.

Rapports

La CSRSE présentera des rapports et le tableau de bord des IPC sur une base trimestrielle, semestrielle ou annuelle selon les critères établis pour chaque comité permanent et le conseil d'administration de la CSRSE. La CSRSE continuera d'organiser des forums réguliers des parties prenantes pour recueillir les commentaires dans chaque domaine de mandat et utilisera la recherche par sondage, le cas échéant, pour évaluer les réactions des parties prenantes ou du public.

CONSTRUIRE SUR CE QUI EST

Les participants au groupe de travail 2022 ont reconnu que le sud-est du Nouveau-Brunswick a la chance d'accueillir de nombreuses organisations privées, publiques et sans but lucratif matures qui soutiennent ou offrent avec succès des services dans les nouveaux domaines de mandat absorbés par la CSRSE. Quoi qu'il en soit, ces organisations travaillent souvent en silos, sans mécanismes formels ou informels de coordination ou de responsabilité. Ils fonctionnent avec différents modèles de gestion et de financement, et certains investissent autant de temps dans la recherche de fonds que dans la prestation de services.

Il a été observé que la CSRSE a une occasion unique d'établir des systèmes de coordination, de co-création / co-planification, de contrôle (en particulier pour les investissements dans les infrastructures) et de normes de performance / opérations de service dans toute la région pour assurer une utilisation optimale et optimale des fonds existants, ainsi que des présentations de rentabilité cohérentes pour des fonds supplémentaires spécifiques aux besoins régionaux. La CSRSE est également bien placée pour faire le lien entre les responsabilités et les obligations du gouvernement provincial et celles des collectivités locales afin d'assurer un traitement équitable et pertinent dans toute la région.

En s'appuyant sur la structure existante de la CSRSE, les dirigeants peuvent être ambitieux, audacieux, avant-gardistes et progressistes pour assurer aux résidents que les services clés qu'ils reçoivent répondent aux attentes d'une qualité de vie communautaire sûre, prospère et saine.

ANNEXES

ANNUAIRE DES PARTIES PRENANTES

Conseil d'administration de la CSRSE 2022

Maire Roger Caissie	Shediac
Maire Jim Campbell	Riverside-Albert
Mairesse Louise Landry	Beaubassin-est Rural Community
Maire Andrew Casey	Alma
Maire Serge Léger	Cap-Pelé
Maire Yvon Lapierre	Dieppe
Mairesse Debbie Wiggins- Colwell	Dorchester
Maire Robert Rochon	Hillsborough
Maire Maxime Bourgeois	Memramcook
Mairesse Dawn Arnold	Moncton
Maire Daniel Pollock	Petitcodiac
Maire Jason Stokes	Port Elgin
Maire Andrew LeBlanc	Riverview
Maire Shawn Mesheau	Sackville
Maire Robert Campbell	Salisbury
Présidente June Crandall	Représentant DSL
Président Paul LeBlanc	Représentant DSL
Président Joseph D'Ettore	Représentant DSL

Comité de transition du conseil d'administration de la CSRSE 2022

Dawn Arnold	Moncton
Louise Landry	Beaubassin-est
Kenneth Losier	Facilitateur GNB
Jim Campbell	Riverside-Albert
Roger Caissie	Shediac
Roland Leblanc	CSRSE
Stephanie Thorne	CSRSE
Sebastien Doiron	Plan360

Administrateurs municipaux 2022

Hanna Downey	Alma
Yves Leger	Beaubassin-est
Stéphane Dallaire	Cap-Pelé
Marc Melanson	Dieppe
Jenn Borne	Dorchester
Kim Beers	Hillsborough
Caroline LeBlanc	Memramcook
Monique Bourque	Memramcook
Marc Landry	Moncton
Daniel Goguen	DEGL N.-B. - Représentant DSL
Sandra Kelly	Petitcodiac
Donna Hipditch	Port Elgin
Jillian Hutchinson	Riverside-Albert
Colin Smith	Riverview
Jamie Burke	Sackville
Dianne Ayles	Salisbury
Gilles Belleau	Shediac

Groupes de travail de transition 2022

Développement communautaire et social

Andrew LeBlanc	Riverview
Debbie McInnis	Centraide du Grand Moncton et du sud-est du N.-B. Moncton
Jocelyn Cohoon	Moncton
John Wishart	Chambre de commerce du Grand Moncton
June Crandall	Représentant DSL
Kieran Miller	Sackville
Lauren Fawcett	WA Action
Luc Richard	Dieppe
Marc Belliveau	Harvest House
Trevor Goodwin	YMCA du Grand Moncton
Vincent Merola	Moncton

Développement économique

Anne McGraw	Centre-Ville Shediac Downtown
Guy Leger	Dieppe
Kevin Silliker	Moncton
Maxime Bourgeois	Memramcook
Nathalie Gallant	CBDC Westmorland Albert Inc.
Robert Campbell	Salisbury
Susy Campos	3+ Corporation
Tahlia Ferlatte	Riverview

Partage des coûts des infrastructures récréatives

David Shea	Riverview
Denis LeBlanc	Shediac
Jean-Paul Desjardins	Source Alliance
Louise Landry	Beaubassin-est
Marc Landry	Moncton
Marc Leger	SERSC
Marc Melanson	Dieppe
Marilou Savoie	Acadian Construction
Serge Leger	Cap-Pelé

Promotion touristique

Ben Champoux	Champoux Inc.
Colin Smith	Riverview
Danny Pellerin	Shediac
Francois Poirier	Viva Shediac
Jilian Somers	Moncton
Joe D'Ettore	Représentant DSL
Luc Bujold	Dieppe
Micha Fardy	Friends of Fundy

Transport régional

Angela Allain	Codiac Transpo
Kathleen Leger	Ability Transit
Jim Campbell	Riverside-Albert
Kelly Taylor	Transport Urbain-Rurale
Wenda Pitre	Maritime Bus - Coach Atlantic
Mike Cassidy	Maritime Bus - Coach Atlantic

Conseil d'administration de la CSRSE 2023

Maire Roger Caissie	Shediac
Maire Maxime Bourgeois	Memramcook
Maire Serge J. Léger	Cap-Acadie
Maire Yvon Lapierre	Dieppe
Maire Robert Rochon	Fundy Albert
Mairesse Erica Warren	Maple Hills
Mairesse Dawn Arnold	Moncton
Maire Andrew LeBlanc	Riverview
Maire Robert Campbell	Salisbury
Représentant Gaius Ricker	District rural du sud-est
Maire Jason Stokes	Strait Shores
Maire Andrew Black	Tantramar
Maire Peter Saunders	Three Rivers

Comité exécutif de la CSRSE 2023

Roger Caissie	Shediac
Maxime Bourgeois	Memramcook
Dawn Arnold	Moncton
Roland Leblanc	PDG, CSRSE
Stephanie Thorne	Directeur financier, CSRSE
Francesco Calazzo	Directeur général, Développement économique
Gena Alderson	Responsable Communication & Marketing
Marc Landry	Directeur, Projets régionaux
Sebastian Hultberg	Directeur, Eco360
Sebastien Doiron	Directeur, Plan360
Tasha Laroche	Directrice, développement communautaire

Administrateurs municipaux 2023

Stéphane Dallaire	Cap-Acadie
Marc Melanson	Dieppe
Hanna Downey	Fundy Albert
Daniel Goguen	Gestionnaire des services locaux, GNB
Yves Léger	Maple Hills
Gilles Belleau	Memramcook
Caroline LeBlanc	Memramcook
Nick Robichaud	Moncton
Colin Smith	Riverview
Austin Henderson	Salisbury
Victor Boudreau	Shediac
Donna Hipditch	Strait Shores
Jennifer Borne	Tantramar
Sandra Kelly	Three Rivers

Comités permanents de la CSRSE 2023

Développement communautaire

Andrew Leblanc	Maire, Riverview
Dawn Arnold	Mairesse, Moncton
Debbie McInnis	Centraide du Grand Moncton et du sud-est du N.-B.
Gwen Zwicker (Membre d'office)	Comité de la capacité et de la résilience communautaires
Joanne Murray	GNB - Développement social
John Wishart	Chambre de commerce du Grand Moncton
Maryse Leblanc	Directeur des loisirs, Memramcook
Matt Pryde	Directrice de la vie active, Tantramar
Mike Randall	Comité directeur de l'itinérance du Grand Moncton
Monique Boudreau	District Scholaire Francophone Sud
Roger Caissie	Maire, Shediac
Stephane Dallair	Chef de l'administration, Cap-Acadie
Vincent Merola	Agent de développement communautaire, Moncton
Yves Leger	Chef de l'administration, Maple Hills

Groupe de travail sur l'itinérance

Andrew Leblanc	Maire, Riverview
Annie Pellerin	Département de la Santé du GNB
Colin Smith	Chef de l'administration, Riverview
John Wishart	Comité directeur de l'itinérance du Grand Moncton
Kezia Williamson	Solliciteuse, Moncton
Marc Melanson	Chef de l'administration, Dieppe
Mike Randall	Comité directeur de l'itinérance du Grand Moncton

Paul McErlean	Représentant du secteur des affaires
Stéphane Dallair	Chef de l'administration, Cap-Acadie
Vincent Merola	Agent de développement communautaire, Moncton
Yves Leger	Chef de l'administration, Maple Hills

Transport régional

Bob Rochon	Maire, Fundy Albert
Andrew Black	Maire, Tantramar
Victor Boudreau	Chef de l'administration, Shediac
Kelly Taylor	Transport Urbaine Rurale
Angela Allain	Codiac Transpo
Matthew Cassidy	Coach Atlantic Transportation Group
Marc Leger	Coordonnateur des sentiers CSRSE
Vincent Savary	La Bikery
Brian Branch	La Bikery
Kathleen Leger	Ability Transit
Jeremie Aubé	Dieppe

Conseil de direction du développement économique

Carol Doucet
Dallas McCready
Denis Foulem
James McKenna
Jean-Marc Delaney
Jeff Savoie
John Wishart
Mark Cormier
Réjean Després
Robert Bourgeois
Vaughn Sturgeon

Partage des coûts d'infrastructure

Serge Leger	Maire, Cap-Acadie
Rob Campbell	Maire, Salisbury
Gaius Ricker	District rural du sud-est
Marc Melanson	Chef de l'administration, Dieppe
David Shea	Directeur des loisirs, Riverview
Mathieu Wade	Université de Moncton
Tim Bell	
Joanne Lamarche	
Michel Mallet	
Margot Allain- Bélanger	Université de Moncton
Monica Tucker	Moncton

Promotion touristique

Erica Warren	Mairesse, Maple Hills
Andrew Black	Maire, Tantramar
Colin Smith	Chef de l'administration, Riverview (or designate)
Austin Henderson	Chef de l'administration, Salisbury
Ginette Doiron	Destination Southeast
Jilian Somers	Destination Moncton- Dieppe
Phylis Sutherland	Fundy Tourism Association (ancien Albert County Tourism Association)
Micah Fardy	Friends of Fundy
Marc Leger	Coordonnateur des sentiers CSRSE

ENGAGEMENT DES PARTIES

PRENANTES

Yvon Lapierre	Dieppe	Josée Belliveau	Ability NB
Marc Melanson	Dieppe	John Anderson	ACORN NB
Dawn Arnold	Moncton	Nichola Taylor	ACORN NB
Nick Robichaud	Moncton	Liam Murphy	ASD-E
Jocelyn Cohoon	Moncton	Anna Paradis	ASD-E
Andrew LeBlanc	Riverview	Heather Stordy	ASD-E
Colin Smith	Riverview	Tita Rabeniaina	Centre d'accueil et d'accompagnement des immigrants francophones du Sud-Est du N.-B.
David Shea	Riverview		Citoyenne
Serge Leger	Cap-Acadie	Heather Angka	Dieppe
Stéphane Dallaire	Cap-Acadie	Denis LeBlanc	Dieppe
Maxime Bourgeois	Memramcook	Marc Melanson	Moncton
Roger Caissie	Shediac	Vincent Merola	CMHA
Victor Boudreau	Shediac	Luc Couturier	CMHA
Erica Warren	Maple Hills	Denise Miller	CMHA
Yves Leger	Maple Hills	Lauren Whiteway	Dialogue NB
Chanele Doucet	Maple Hills	Florence Gouton	DSF-S
Jason Stokes	Strait Shores	Josée Levesque	DSF-S
Andrew Black	Tantramar	Rachel Schofield	Ecoparc Cormier Village
Jennifer Borne	Tantramar	Charles Thibodeau	Ensemble Greater
Matt Pryde	Tantramar	Debby Warren	Moncton
Robert Rochon	Fundy Albert		Environnement et gouvernement local
Hannah Downey	Fundy Albert	Chad Peters	Food for all NB
Robert Campbell	Salisbury		Fort Folly First Nation
Austin Henderson	Salisbury	Genevieve Drisdelle	Front NB
Massimo Caracristi	Salisbury	Karrie Miner	Garden Cities Project
Peter Saunders	Three Rivers	Janelle Leblanc	Chambre de commerce du Grand Moncton
Sandra Kelly	Three Rivers	Natalie Goguen	Horizon Health
Gaius Ricker	District rural du sud-est	John Wishart	Horizon Health
Alain Clavette	District rural		Horizon Health
Daniel Goguen	Gestionnaire des services locaux, GNB	Max Ducsharm	J'Mem (Comité du mieux- être de Memramcook)
Marc LeBlanc	Université de Moncton	Amy O'Keefe	John Howard Society
Robert Inglis	Mount Allison University	Murielle Doucet	GNB - Justice et Sécurité publique
Kris Kierstead	Mount Allison University	Linda Varner	MAGMA
	Crandall University		MAGMA
	CCNB Dieppe	Denise Belliveau	Memramcook-Tantramar Community Task Force
	NBCC Moncton	Nathalie Belliveau	Memramcook-Tantramar Community Task Force
Gwen Zwicker	GNB - Justice et Sécurité publique	Maria de Fatima Lima	
Emily Bent	Vitalité	Ammar Younus	
Daniela Fernandez	211 NB	Pat Estabrooks	
		Margaret Tusz-King	

Michelina Mancuso	Momenta Wellness Network	Caroline LeBlanc	Memramcook
Tzomi Jazwicki	NBEN	Dawn Arnold	Moncton
Robin Illsley	NBPLS/SBPNB	Nick Robichaud	Moncton
Darlene Oulton	Nursing Homes without Walls	Andrew LeBlanc	Riverview
Terissa Salmon	Nursing Homes without Walls	Colin Smith	Riverview
Christine Taylor	Peter McKee Centre	Robert Campbell	Salisbury
Karine Regnier	Santé publique du GNB	Austin Henderson	Salisbury
Johanne Theriault	Santé publique du GNB	Roger Caissie	Shediac
Heather Morris	GRC	Victor Boudreau	Shediac
Jessica Richard	GRC	Gaius Ricker	District rural du sud-est
Amélie Robichaud	Récolte de chez nous	Jason Stokes	Strait Shores
Gilmond Savoie	Croix Rouge	Donna Hipditch	Strait Shores
Melissa Pageau	REMC	Andrew Black	Tantramar
Francine Frenette	GNB - Développement social	Jennifer Borne	Tantramar
Jennifer Borne	Tantramar	Peter Saunders	Three Rivers
Kieran Miller	Tantramar	Sandra Kelly	Three Rivers
Melanie Arsenault	GNB - Tourisme, Patrimoine et Culture	Serge J. Léger	Cap-Acadie
Alicia Clarkson	Riverview	Stéphane Dallaire	Cap-Acadie
Mary-Lee Gilliss	Soins infirmiers de l'UNB	Yvon Lapierre	Dieppe
Andrea Anne	Centraide	Marc Melanson	Dieppe
Paul Toner	Centraide	Robert Rochon	Fundy Albert
Kelly Taylor	Transport Urbaine Rurale	Hanna Downey	Fundy Albert
Maryse LeBlanc	Memramcook	Daniel Goguen	Gestionnaire des services locaux, GNB
Debbi Leblanc	Volunteer Greater Moncton	Erica Warren	Maple Hills
Trevor Goodwin	YMCA	Yves Léger	Maple Hills
Marie-Cecile Leger	Cap-Acadie	Maxime Bourgeois	Memramcook
Serge J. Léger	Cap-Acadie	Gilles Belleau	Memramcook
Stéphane Dallaire	Dieppe	Caroline LeBlanc	Memramcook
Yvon Lapierre	Dieppe	Dawn Arnold	Moncton
Marc Melanson	Fundy Albert	Nick Robichaud	Moncton
Robert Rochon	Fundy Albert	Andrew LeBlanc	Riverview
Hanna Downey	Fundy Albert	Colin Smith	Riverview
Daniel Goguen	Gestionnaire des services locaux, GNB	Robert Campbell	Salisbury
Erica Warren	Maple Hills	Austin Henderson	Salisbury
Yves Léger	Maple Hills	Roger Caissie	Shediac
Maxime Bourgeois	Memramcook	Victor Boudreau	Shediac
Gilles Belleau	Memramcook	Gaius Ricker	District rural du sud-est
		Jason Stokes	Strait Shores
		Donna Hipditch	Strait Shores
		Andrew Black	Tantramar
		Jennifer Borne	Tantramar
		Peter Saunders	Three Rivers

Sandra Kelly	Three Rivers
Jon Eppel	Tantramar
Victor Boudreau	Shediac
Hanna Downey	Fundy Albert
Jeremie Aubé	Dieppe
Sandra Kelly	Three Rivers
John Wishart	Chambre de commerce du Grand Moncton
Anthony Azard	Chambre de commerce du Cap-Acadie
Jilian Sommers	Destination Moncton- Dieppe
Alicia Flanagan	Crandall University
Ryan Cassidy	Coach Atlantic - Maritime Bus
Shelly	Coach Atlantic - Maritime Bus
Angela Allain	Codiac Transpo
Marc Leger	SERSC
Kathleen Leger	Ability Tranpo
Kelly Taylor	Transport Urbaine Rurale
Jim	Transport Urbaine Rurale
Ted Bartlett	Transportation Action Atlantic
Trevor Hanson	UNB

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LES COMITÉS PERMANENTS

<p style="text-align: center;">TERMS OF REFERENCE</p> <p style="text-align: center;">COMMUNITY & SOCIAL DEVELOPMENT COMMITTEE</p>	<p style="text-align: center;">TERMES DE RÉFÉRENCES</p> <p style="text-align: center;">COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE & SOCIALE</p>
<p>ROLE OF THE COMMITTEE</p> <p>Working with the Director of Community & Social Development, the committee shall advise and recommend to the Board a strategic plan and action items required to meet the objectives listed below.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ensure a coherent regional vision and plan by providing a forum to discuss, identify needs, and support major regional initiatives in areas such as (but not limited to), homelessness, poverty reduction, mental health, affordable housing, newcomer settlement, diversity promotion, social inclusion, and healthy communities. • Ensure that investments in infrastructure and programs are more effectively delivered within regions and have a greater overall impact. • Help identify partnership opportunities with existing initiatives and fill regional gaps and needs and encourage partnership with government departments and existing local organizations to fund service delivery. • Work with provincial partners on a memorandum of understanding specific to the social focus on homelessness, poverty reduction, and mental health. • Consider making investments through a new social finance fund to increase the capacity and sustainability of social enterprises within non-profit organizations. • Improve access and reducing wait times for mental health and addictions services. • Develop or expand existing school food programs at all schools in the region. • Develop additional goals focused on making improvements in the four "high impact areas" of the Community Capacity and Resiliency Framework: 	<p>RÔLE DU COMITÉ</p> <p>En collaboration avec le directeur du développement communautaire et social, le comité conseille et recommande au conseil d'administration un plan stratégique et des actions nécessaires pour atteindre les objectifs énumérés ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une vision et un plan régionaux cohérents en offrant un forum pour discuter, identifier les besoins et soutenir les initiatives régionales majeures dans des domaines tels que (mais sans s'y limiter) l'itinérance, la réduction de la pauvreté, la santé mentale, le logement abordable, l'établissement des nouveaux arrivants, la promotion de la diversité, l'inclusion sociale et des communautés saines. • Veiller à ce que les investissements dans les infrastructures et les programmes soient réalisés plus efficacement dans les régions et aient un impact global plus important. • Aider à identifier les opportunités de partenariat avec les initiatives existantes et à combler les lacunes et les besoins régionaux et encourager le partenariat avec les ministères gouvernementaux et les organisations locales existantes pour financer la prestation de services. • Travailler avec des partenaires provinciaux sur un protocole d'entente spécifique à l'accent social sur l'itinérance, la réduction de la pauvreté et la santé mentale. • Envisager de faire des investissements par le biais d'un nouveau fonds de financement social pour accroître la capacité et la durabilité des entreprises sociales au sein des organisations à but non lucratif.

<ul style="list-style-type: none"> • Economic security and employment, • stable housing and a healthy built environment, • health, social service, justice, and education systems, and • environmental sustainability. <p>The Committee will also review the strategic plan every two (2) years.</p> <p>The Committee may create temporary sub-committees to respond to immediate issues or ongoing projects as needed which incorporate existing and new members.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès et réduire les temps d'attente pour les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances. • Développer ou étendre les programmes d'alimentation scolaire existants dans toutes les écoles de la région. • Élaborer des objectifs supplémentaires axés sur l'amélioration des quatre « domaines à fort impact » du Cadre de capacité et de résilience communautaires : <ul style="list-style-type: none"> • Sécurité économique et emploi, • des logements stables et un cadre bâti sain, • systèmes de santé, de services sociaux, de justice et d'éducation, et • la durabilité environnementale. <p>Le comité révisera également le plan stratégique tous les deux (2) ans.</p> <p>Le comité peut créer des sous-comités temporaires pour répondre à des problèmes immédiats ou à des projets en cours, au besoin, qui intègrent des membres existants et nouveaux.</p>
<p>COMMITTEE COMPOSITION & TERMS</p> <p>3 members from the SERSC Board 2 Municipal Administrators 2 members from the Greater Moncton Homelessness Steering Committee 1 members from the social development sector 1 member from a school district 1 member from a Chamber of Commerce 1 member from GNB Social Development 1 member from the regional Community Capacity & Resiliency Committee (ex-officio) CEO (ex-officio) Director of Community & Social Development (ex officio)</p> <p>The Committee should demonstrate diversity in gender, geography, population, language, etc., in its composition and diversity should be considered in member selection.</p>	<p>COMPOSITION DU COMITÉ</p> <p>3 membres du conseil d'administration de la CSRSE 2 administrateurs municipaux 2 membres du Comité directeur de l'itinérance du Grand Moncton 1 membres du secteur du développement social 1 membre d'un district scolaire 1 membre d'une chambre de commerce 1 membre de Développement social GNB 1 membre du comité régional de capacité et de résilience communautaire (membre d'office) PDG (membre d'office) Directeur du développement communautaire et social (membre d'office)</p> <p>Le comité doit faire preuve de diversité en termes de sexe, de géographie, de population, de langue, etc., dans sa composition et la diversité doit être prise en compte dans la sélection des membres.</p>

<p>Additionally, as much as possible, there should be no more than one (1) representative on the Committee from a single municipality.</p> <p>The Chair and committee members will be appointed by the SERSC Board. Members will be appointed for a term of 2 years, except for the first year of operation, where half of the members will be appointed for a one-year and the other half for a 2-year term.</p> <p>The Committee may, as needed and in response to immediate issues and ongoing projects, appoint temporary members with specific expertise.</p>	<p>De plus, dans la mesure du possible, il ne devrait pas y avoir plus d'un (1) représentant d'une même municipalité au sein du comité.</p> <p>Le président et les membres du comité seront nommés par le conseil d'administration de la CSRSE. Les membres seront nommés pour un mandat de 2 ans, sauf pour la première année de fonctionnement où la moitié des membres seront nommés pour un an et l'autre moitié pour un mandat de 2 ans.</p> <p>Le Comité peut, au besoin et en réponse à des enjeux immédiats et à des projets en cours, nommer des membres temporaires ayant une expertise particulière.</p>
<p>COMMITTEE CHAIRPERSON SELECTION</p> <p>The Committee will be Chaired by one (1) of the SERSC Board Members who will be appointed by the SERSC Board of Directors.</p>	<p>SÉLECTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ</p> <p>Le comité sera présidé par un (1) des membres du conseil d'administration de la CSRSE qui sera nommé par le conseil d'administration de la CSRSE.</p>
<p>REPORTING STRUCTURE</p> <p>Accountability to the RSC Board of Directors with submission of quarterly update reports.</p>	<p>RAPPORT ET IMPUTABILITÉ</p> <p>Responsabilité envers le conseil d'administration de la CSR avec soumission de rapports de mise à jour trimestriels.</p>
<p>MEETINGS</p> <p>4 times per year adjusted as needed</p>	<p>RENCONTRES</p> <p>4 fois par an ajusté au besoin</p>
<p>STAFF SUPPORT</p> <p>CEO Director, Community & Social Development</p>	<p>EMPLOYÉS DE SOUTIEN</p> <p>PDG Directeur, Développement communautaire et social</p>

CSR SUD-EST (CSRSE)
MANDAT
CONSEIL DE LEADERSHIP EN ÉCONOMIE (CLÉ)
MARS 2023

1.0 Contexte et objet

La CSRSE a un nouveau mandat de développement économique depuis le 1^{er} janvier 2023. Elle va fournir un forum pour la collaboration sur le développement économique communautaire et fixer des objectifs communs pour la croissance économique. La CSRSE va aussi jouer un rôle vital dans l'écosystème du développement économique de la région. Elle va s'efforcer de comprendre sa place dans cet écosystème sans offrir des services qui existent déjà au niveau fédéral, provincial, ou local.

Plus spécifiquement, la CSRSE va appuyer le développement entrepreneurial, le développement du personnel et la croissance de la main-d'œuvre, incluant la rétention de nouveaux arrivants. La CSRSE veut être la championne de sa communauté et contribuer à la croissance économique de l'entièreté du Sud-Est.

Le nouveau secteur d'activité du développement économique régional aura un Conseil de leadership en économie dirigé par le secteur privé qui se rapportera au Conseil d'administration de la CSRSE et alignera ses besoins avec les communautés, les entreprises et les investisseurs. Le PD de la CSRSE et le Directeur général du développement économique vont siéger au Conseil de leadership en tant que membres d'office.

Les services existants fournis par 3+ vont continuer d'être fournis par la CSRSE et des ajustements seront faits pour étendre l'offre de service à l'entièreté de la région du Sud-Est.

2.0 Mandat/Responsabilités

Le Conseil de leadership en économie est un forum consultatif permanent de la CSRSE établi en vertu de l'article 3.5 de l'Arrêté procédural #7 de la CSRSE en vue d'aider la CSRSE à réaliser son mandat législatif de développer et mettre en œuvre une stratégie régionale par rapport au développement économique régional en vertu de la Loi sur la prestation de services régionaux.

Il va fournir du leadership pour superviser le processus de planification stratégique régionale, soumettre ses recommandations à la CSRSE et contribuer à la mise en œuvre de la stratégie. Le Directeur général du développement économique va travailler étroitement avec le présent groupe, va aider au développement du plan stratégique, sera responsable de la réalisation du plan stratégique et de gérer les opérations.

Cette structure va fournir une forte gouvernance, responsabilité et transparence, ce qui est une exigence de la CSRSE et de nos partenaires municipaux, tout en étant mené par le milieu des affaires qui sait ce

qui est nécessaire pour la croissance d'une région. Elle va fournir une direction et des conseils au personnel.

Il va aussi être demandé de fournir des conseils/avis dans d'autres aspects de la stratégie régionale tels que la rétention de nouveaux arrivants, le transport public, le logement abordable et d'autres services régionaux mandatés reliés à la CSRSE.

Voici un aperçu des principales responsabilités :

- a) Développer et faire des recommandations à la CSRSE sur l'adoption d'un Plan stratégique.
- b) Identifier des zones dans la communauté où le développement économique est nécessaire.
- c) Collaborer avec les entreprises, les organismes et les agences gouvernementales locales pour promouvoir le développement économique et réaliser des initiatives de développement économique.
- d) Superviser, avec l'aide d'un Directeur général et de la CSRSE, la mise en œuvre du Plan stratégique et d'autres initiatives de développement économique.
- e) Fournir des conseils et des recommandations à la CSRSE concernant des modifications au Plan stratégique ou l'établissement de nouveaux plans et initiatives de développement économique.
- f) Adopter un plan d'affaires annuel.
- g) Superviser l'efficacité des programmes de développement économique, participer dans l'identification d'indicateurs de performance (IPC) et recommander des changements au besoin.

3.0 Composition

Les membres du Conseil de leadership doivent être objectifs, ouverts d'esprit et doivent représenter et défendre les intérêts de leur secteur et de la région Sud-Est conforme à la stratégie régionale. Le Conseil de leadership en économie doit être composé d'un minimum de 8 membres réparties comme suit :

- a) Membres d'office sans droit de vote :
 - (i) Le Premier dirigeant de la CSRSE; et
 - (ii) Le Directeur général du développement économique de la CSRSE.
 - (iii) Un représentant de la Chambre de commerce du Grand Moncton
 - (iv) Un représentant de l'une des autres chambres de commerce de la région. Ce poste pourrait faire l'objet d'une rotation annuelle entre chacune de ces chambres.
- b) Les membres votants seront composés de dirigeants d'entreprises clés représentant divers secteurs économiques de la CSRSE et représentant toutes les zones de la région Sud-Est, pour assurer une vaste expertise et perspective. Le Conseil de leadership recommandera des secteurs à représenter qui pourraient inclure:
 - (i) Finance
 - (ii) TIC
 - (iii) Transport

- (iv) Formation post-secondaire
- (v) Fabrication de pointe
- (vi) Transformation alimentaire
- (vii) Services professionnels
- (viii) Santé

Chaque membre du Conseil de leadership sera nommé par le Conseil d'administration et servira pour un mandat de 2 ans, à l'exception de la première année de fonctionnement, comme décrit à l'article 4.0. Les membres peuvent être nommés pour un ou plusieurs mandats supplémentaires à condition que nul ne puisse exercer plus de 3 mandats consécutifs. Le conseil d'administration devrait solliciter des candidatures pour les membres du conseil auprès des municipalités partenaires, du conseil de leadership actuel et des chambres de commerce de la région.

Le Président du Conseil de leadership sur l'économie peut inviter des individus appropriés (peuvent être des partenaires de l'écosystème tels que l'ONB et l'APECA) pour participer à des rencontres et fournir des conseils au Conseil de leadership, comme le Président juge approprié. Le Directeur général va travailler directement avec le Conseil de leadership en économie et va fournir de l'appui par le biais de ressources incluant l'accès à l'expertise technique du personnel de la CSRSE au besoin.

Pour assurer une transition appropriée du Conseil d'administration de 3+ au Conseil de leadership en économie de la CSRSE, il est fortement recommandé qu'au moins deux de ces membres soient des membres existants du Conseil d'administration de 3+.

4.0 Durée de mandat

Initialement, la moitié des membres siégeront pour un mandat de 1 an et l'autre moitié pour un mandat de 2 ans. Suivant le premier mandat, chaque membre du Conseil de leadership en économie sera renommé par la CSRSE et servira pendant deux ans. Aucun membre ne siégera pour plus de 3 mandats.

5.0 Fréquence des rencontres / Quorum / Vote

Le Conseil de leadership en économie se rencontrera au moins trimestriellement ou au besoin selon les priorités du développement économique régional. Il se rencontrera à un temps et un emplacement à être déterminé par le Président. Au moins cinq jours d'avis seront fournis à tous les membres.

Le quorum pour les rencontres sera une majorité des membres, excluant les membres d'office.

Les questions découlant des rencontres du Conseil de leadership en économie seront décidées par une majorité de votes et chaque membre présent à la rencontre et disposant du droit de vote auront un vote.

Le Président a le droit de voter sur toute question soulevée lors de la réunion.

6.0 Président

Le Président du Conseil de leadership en économie sera désigné à ce rôle par le Conseil de la CSRSE. Le Président peut être désigné pour un mandat d'un ou plus du moment qu'il ne siège pas pour plus de 3 années consécutives.

7.0 Postes vacants

S'il devait y avoir à tout moment un poste vacant dans la position de Président ou de membre, la CSRSE peut remplir tout poste vacant pour le reste du mandat du Président ou membre sortant. La CSRSE acceptera des recommandations du Conseil de leadership en économie.

8.0 Rapport

Le Conseil de leadership en économie va rapporter à la CSRSE sur ses activités à chacune de ses rencontres régulières et fera des recommandations pour des actions au besoin. Il fournira aussi de l'information ou des rapports additionnels à la demande de la CSRSE. Le Président ou membre désigné sera présent en personne ou à l'écrit, sur instruction du Conseil.

Sur une base annuelle, le Conseil de leadership:

- Adopte et mets à jour, au moins une fois par an, un plan stratégique qui prend en compte, entre autres, les occasions et les risques reliés aux activités de la CSRSE et supervise la mise en œuvre du plan stratégique.
- Participe à l'identification d'indicateurs de performance (IPC) et dans la gestion de performance.
- Adopte, une fois par an, un plan d'affaires qui reflète la première année de la mise en œuvre du plan stratégique et le révisé sur une base trimestrielle.
- En termes de responsabilité, le conseil devra présenter régulièrement des instances à la CSR pour rendre compte du progrès et appeler l'attention de la CSR sur toute nouvelle mesure appropriée.

9.0 Personnel de soutien de la CSRSE

Par le biais du Directeur général du développement économique de la CSRSE, du personnel de soutien sera assigné en temps et lieu pour fournir de l'aide technique et administrative au Conseil de leadership en économie.

La CSRSE sera responsable du développement du plan de communications et de marketing relié à tous les aspects du développement économique régional.

<p style="text-align: center;">TERMS OF REFERENCE</p> <p style="text-align: center;">SPORT, RECREATION AND CULTURAL INFRASTRUCTURE COST-SHARING COMMITTEE</p>	<p style="text-align: center;">TERMES DE RÉFÉRENCES</p> <p style="text-align: center;">COMITÉ DE PARTAGE DES COÛTS DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, RÉCRÉATIVES ET CULTURELLES</p>
<p>ROLE OF THE COMMITTEE</p> <p>The role of this committee is to meet all requirements set out in <i>Sections 18.2 through 18.3 of New Brunswick Regulation 2022-84</i> under the <i>Regional Service Delivery Act (O.C. 2022-317)</i> as follows.</p> <p>18.2(3) The committee shall have a mandate</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) to review planning documents for the region, (b) to prepare lists of infrastructure for the attention of the Board in accordance with section 18.3, (c) to determine the area served by the infrastructure in the region, (d) to ensure the management of cost apportionment agreements for regional infrastructure, (e) to review at least once every five years any cost apportionment agreement for regional infrastructure, taking into account any proposals for the expansion or renovation of the infrastructure, and to make recommendations to the Board with respect to the amendment or renewal of the agreements, and (f) to perform any other functions assigned to it by the Commission under paragraph 12(1)(b) of the Act. <p>18.2(4) In carrying out its mandate, the committee</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) shall consult with employees of the Commission and the Department of Local Government and Local Governance Reform, and (b) may consult with any other expert advisor. <p>18.3(1) The committee shall be responsible for preparing the list of all sport, recreational and cultural</p>	<p>RÔLE DU COMITÉ</p> <p>Le rôle de ce comité est de répondre à toutes les exigences énoncées aux <i>articles 18.2 à 18.3 du Règlement du Nouveau-Brunswick 2022-84</i> pris en vertu de la <i>Loi sur la prestation de services régionaux (O.C. 2022-317)</i> comme suit.</p> <p>18.2(3) Le comité a pour mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) de passer en revue les documents de planification pour la région; (b) de dresser à l'intention du conseil, conformément à l'article 18.3, des listes d'éléments d'infrastructure; (c) de déterminer le territoire que dessert chaque élément d'infrastructure dans la région; (d) de veiller à la gestion des accords de répartition des coûts afférents aux éléments d'infrastructure régionale; (e) d'examiner, au moins une fois tous les cinq ans, tout accord de répartition des coûts afférents aux éléments d'infrastructure régionale en tenant compte des propositions pour leur expansion ou leur rénovation et de formuler des recommandations au conseil en ce qui concerne la modification ou le renouvellement de ces accords; (f) d'exercer toute autre fonction que lui confère la commission en vertu de l'alinéa 12(1)b) de la Loi. <p>18.2(4) Dans l'exécution de son mandat, le comité :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) consulte les employés de la commission et du ministère des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale; (b) peut consulter tout autre expert-conseil.

infrastructure in the region that the committee considers to be subject to subsection 3.4(1) of the Act.

18.3(2) The committee shall, from the list referred to in subsection (1), establish the list of infrastructure that it considers to be regional in nature based on the following criteria:

- (a) the ease of access to the infrastructure by residents of the region;
- (b) the uniqueness of the infrastructure in the region;
- (c) the scale and variety of sport, recreational and cultural activities that the infrastructure may accommodate compared to other similar infrastructure in the region;
- (d) the number of groups and associations, from within and outside the region, that use the infrastructure on a regular basis; and
- (e) the impact of the infrastructure on the region, including whether it benefits its population as a whole.

18.3(3) The presence or absence of any of the criteria referred to in subsection (2) alone is not determinative of whether or not the infrastructure is regional in nature.

18.3(4) The committee shall present a report to the Commission, which shall include

- (a) the list of infrastructure under subsection (1),
 - (b) the list of the infrastructure prepared in accordance with subsection (2) that the committee considers regional in nature,
 - (c) a detailed description of the infrastructure set out in the list under subsection (2),
 - (d) a detailed explanation of the reasons for the committee's decision to include the infrastructure set out in the list referred to in subsection (2), and
- a proposal for the apportionment of costs attributable to infrastructure set out in the list under subsection (2) and an estimate of the financial impact that the proposed apportionment will have on each member of the Commission.

18.3(1) Le comité est chargé de dresser la liste de tous les éléments d'infrastructure sportive, récréative et culturelle dans la région qu'il estime être visés par le paragraphe 3.4(1) de la Loi.

18.3(2) Le comité dresse, à partir de celle visée au paragraphe (1), la liste des éléments d'infrastructure qu'il estime être à vocation régionale en se fondant sur les critères suivants :

- (a) la facilité d'accès des résidents de la région à l'élément d'infrastructure;
- (b) le caractère unique de l'élément d'infrastructure dans la région;
- (c) l'ampleur et la variété des activités sportives, récréative et culturelles que peut accueillir l'élément d'infrastructure par comparaison aux autres éléments d'infrastructure semblables dans la région;
- (d) le nombre de groupes et d'associations, en provenance de la région et de l'extérieur de celle-ci, qui se servent de l'élément d'infrastructure de façon régulière;
- (e) l'incidence de l'élément d'infrastructure dans la région, notamment à savoir si elle profite à l'ensemble de sa population.

18.3(3) La présence ou l'absence de l'un quelconque des critères mentionnés au paragraphe (2) ne détermine pas, à elle seule, la vocation régionale ou non régionale d'un élément d'infrastructure.

18.3(4) Le comité présente à la commission un rapport qui renferme :

- (a) la liste des éléments d'infrastructure prévue au paragraphe (1);
 - (b) la liste, dressée conformément au paragraphe (2), des éléments d'infrastructure qu'il estime être à vocation régionale;
 - (c) une description détaillée de chaque élément d'infrastructure figurant à la liste prévue au paragraphe (2);
 - (d) une explication détaillée, pour chaque élément d'infrastructure, des motifs de sa décision de l'inclure dans la liste prévue au paragraphe (2);
- une proposition pour la répartition des coûts afférents à chaque élément d'infrastructure

	<p>figurant à la liste prévue au paragraphe (2) et une estimation des répercussions financières qu'aura cette répartition sur chaque membre de la commission.</p>
<p>COMMITTEE COMPOSITION</p> <p>3 representatives of the SERSC Board (including 1 representative of the rural district) 1 municipal CAO 1 Municipal Resource 3 Industry Stakeholders CEO (ex-officio) Director of Regional Projects (ex-officio)</p> <p>The Committee should demonstrate diversity in gender, geography, population, language, etc., in its composition and diversity should be considered in member selection.</p>	<p>COMPOSITION DU COMITÉ</p> <p>3 représentants du conseil d'administration de la CSRSE (dont 1 représentant du district rural) 1 DG communal 1 ressource municipale 3 parties prenantes de l'industrie PDG (membre d'office) Directeur des projets régionaux (membre d'office)</p> <p>Le comité doit faire preuve de diversité en termes de sexe, de géographie, de population, de langue, etc., dans sa composition et la diversité doit être prise en compte dans la sélection des membres.</p>
<p>COMMITTEE CHAIR SELECTION</p> <p>The Committee will be Chaired by one (1) of the SERSC Board Members who will be appointed by the SERSC Board of Directors.</p>	<p>SÉLECTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ</p> <p>Le comité sera présidé par un (1) des membres du conseil d'administration de la CSRSE qui sera nommé par le conseil d'administration de la CSRSE.</p>
<p>MEETINGS</p> <p>4 meetings per year</p>	<p>RENCONTRES</p> <p>4 rencontres par année</p>
<p>STAFF SUPPORT</p> <p>CEO Director of Regional Projects Other staff as needed</p>	<p>EMPLOYÉS DE SOUTIEN</p> <p>PDG Directeur des projets régionaux Autre personnel au besoin</p>

<p style="text-align: center;">TERMS OF REFERENCE</p> <p style="text-align: center;">RSC PUBLIC SAFETY COMMITTEE</p>	<p style="text-align: center;">TERMES DE RÉFÉRENCES</p> <p style="text-align: center;">COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE</p>
<p>ROLE OF THE COMMITTEE</p> <ul style="list-style-type: none"> • To facilitate the exchange of information and discussion around resource sharing and joint planning with respect to the services of policing, fire protection and emergency measures management. If any goals or strategic priorities are established, they should be included in the regional strategy. • Serve as a regional forum through which Police, Fire, and Emergency Measures Planning service representatives can both share information and receive feedback. • Identify opportunities to strengthen public safety services through improved collaboration and communication between public safety agencies, service providers and communities. • Formulate recommendations for consideration by the RSC board regarding the conduct of studies, reviews or other activities that could be undertaken to support the improved effectiveness and use of resources relative to public safety services. • Support the facilitation, identification of potential collaborative initiatives and actions at the regional or sub-regional level to strengthen effectiveness and ensure sustainability of public safety services. • Conduct and maintain a regional assessment that could include threats, risks and vulnerabilities that affect public safety and recommend priority issues for the Committee to address to the RSC. The RSC would take the proposed recommendations to the board of directors in efforts to find solutions and improve the safety for citizens in the region. • Provide regular reports to the RSC board of the Committee's deliberations and activities. • Determine measures of effectiveness and provide summary of actions and results to be included in the RSC's Annual report. 	<p>RÔLE DU COMITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'échange d'informations et la discussion autour du partage des ressources et de la planification conjointe en ce qui a trait aux services de police, de protection contre les incendies et de gestion des mesures d'urgence. Si des objectifs ou des priorités stratégiques sont établis, ils doivent être inclus dans la stratégie régionale. • Servir de forum régional par lequel les représentants des services de police, d'incendie et de planification des mesures d'urgence peuvent à la fois partager des informations et recevoir des commentaires. • Identifier les opportunités de renforcer les services de sécurité publique grâce à une collaboration et une communication améliorées entre les agences de sécurité publique, les fournisseurs de services et les communautés. • Formuler des recommandations pour examen par le conseil de la SRC concernant la conduite d'études, d'examen ou d'autres activités qui pourraient être entreprises pour soutenir l'amélioration de l'efficacité et de l'utilisation des ressources relatives aux services de sécurité publique. • Soutenir la facilitation, l'identification d'initiatives et d'actions collaboratives potentielles au niveau régional ou sous-régional pour renforcer l'efficacité et assurer la pérennité des services de sécurité publique. • Mener et tenir à jour une évaluation régionale qui pourrait inclure les menaces, les risques et les vulnérabilités qui affectent la sécurité publique et recommander les questions prioritaires que le Comité doit aborder au SRC. La SRC porterait les recommandations proposées au conseil d'administration dans le but de trouver des solutions et d'améliorer la sécurité des citoyens de la région.

<ul style="list-style-type: none"> • Liaise with other RSC Committees (e.g., Community Development Committee) and other organizations as may be required, to allow exchange of information and ideas across sectors. • Liaison with Dept. Justice & Public Safety, Dept. Environment & Local Government. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des rapports réguliers au conseil d'administration de la SRC sur les délibérations et les activités du comité. • Déterminer les mesures d'efficacité et fournir un résumé des actions et des résultats à inclure dans le rapport annuel de la SRC. • Assurer la liaison avec d'autres comités de la SRC (par exemple, le comité de développement communautaire) et d'autres organisations selon les besoins, pour permettre l'échange d'informations et d'idées entre les secteurs. • Liaison avec le ministère de la justice et de la sécurité publique, le ministère de l'environnement et du gouvernement local.
<p>COMMITTEE COMPOSITION</p> <p>2 RSC Board Members 1 Rep. RCMP – Caledonia 1 Rep. RCMP - Codiac 1 Rep. NBEMO 1 Rep. Community Capacity & Resiliency 1 Rep. District Firefighter Associations 1 Fire Chief - Regional representative 1 Rep. Rural District Manager (former LSM) 1 Rep. Ambulance NB 1 Rep. First Nations 1 Rep. from DTI, GNB 1 Rep. from Red Cross 1 Rep. from Tri-County Search & Rescue 1 Rep. NBPower 1 Rep. NB Crime Stoppers CEO (ex-officio)</p> <p>The Committee should demonstrate diversity in gender, geography, population, language, etc., in its composition and diversity should be considered in member selection.</p>	<p>COMPOSITION DU COMITÉ</p> <p>2 membres du conseil d'administration de la SRC 1 rép. GRC – Caledonia 1 rép. GRC - Codiac 1 rép. NBEMO 1 représentant Capacité et résilience de la communauté 1 représentant des associations de pompiers de district 1 chef pompier - représentant régional 1 Rep. Rural District Manager (ancien LSM) 1 Rep. Ambulance N.-B. 1 rép. Premières Nations 1 représentant du DTI, GNB 1 représentant de la Croix-Rouge 1 représentant de Tri-County Search & Rescue 1 représentant Énergie NB 1 rép. Échec au crime N.-B. PDG (membre d'office)</p> <p>Le comité doit faire preuve de diversité en termes de sexe, de géographie, de population, de langue, etc., dans sa composition et la diversité doit être prise en compte dans la sélection des membres.</p>
<p>COMMITTEE CHAIR SELECTION</p> <p>The Committee will be Chaired by one (1) of the SERSC Board Members who will be appointed by the SERSC Board of Directors.</p>	<p>SÉLECTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ</p> <p>Le comité sera présidé par un (1) des membres du conseil d'administration de la CSRSE qui sera nommé par le conseil d'administration de la CSRSE.</p>

<p>REPORTING STRUCTURE</p> <p>Report to RSC Board a minimum of 6 times per year through Chair (may be adjusted)</p> <p>Annual Report of activities, results & deliberations for integration into RSC Annual Report</p>	<p>RAPPORT ET IMPUTABILITÉ</p> <p>Faire rapport au conseil d'administration de la SRC au moins 6 fois par an par l'intermédiaire du président (peut être ajusté)</p> <p>Rapport annuel des activités, des résultats et des délibérations pour intégration dans le rapport annuel de la SRC</p>
<p>MEETINGS</p> <p>Minimum 6 times per year (may be adjusted)</p>	<p>RENCONTRES</p> <p>Minimum 6 fois par an (peut être ajusté)</p>
<p>STAFF SUPPORT</p> <p>CEO other SERSC staff as needed</p>	<p>EMPLOYÉS DE SOUTIEN</p> <p>PDG autre personnel de la CSRSE au besoin</p>

<p style="text-align: center;">TERMS OF REFERENCE TOURISM PROMOTION COMMITTEE</p>	<p style="text-align: center;">TERMES DE RÉFÉRENCES COMITÉ DE PROMOTION TOURISTIQUE</p>
<p>ROLE OF THE COMMITTEE</p> <p>Working with the Director of Regional Projects, the Committee shall advise and recommend to the Board a strategic plan and action items required to meet the objectives listed below and will provide a forum for industry stakeholders to improve communications and collaboration among the service line.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Act as a regional tourism promotion organization offering services to the entire RSC territory with membership representatives from all the region’s stakeholders. • Develop a regional tourism promotion strategy aligned with the provincial tourism strategy, integrated with the RSC’s Economic Development Plan, and aligned with the overall regional strategy. • Conduct a diagnostic of existing Tourism organizations and prepare a service delivery map highlighting current offerings. Identify gaps in service offering and establish solutions to fill the gaps (if any) to position all regions that form the SERSC. • Establish and maintain a baseline database of information to be used by all regional stakeholders and available to NB Tourism, Heritage, and Culture (THC). • Coordinate tourism promotion efforts on a regional basis, provide support to expand tourism offerings. • Foster strong communications between the region and the NB THC. • Communicate calendar of regional events to all RSC members to avoid duplication and promote cross-promotion and cooperation. 	<p>RÔLE DU COMITÉ</p> <p>En collaboration avec le Directeur des projets régionaux, le comité conseillera et recommandera au conseil d'administration un plan stratégique et les mesures à prendre nécessaires pour atteindre les objectifs énumérés ci-dessous et fournira un forum aux intervenants de l'industrie pour améliorer les communications et la collaboration au sein de la gamme de services.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agir à titre d'organisme régional de promotion touristique offrant des services à l'ensemble du territoire de la CSR avec des membres représentants de tous les intervenants de la région. • Élaborer une stratégie régionale de promotion du tourisme alignée sur la stratégie touristique provinciale, intégrée au plan de développement économique de la CSR et alignée sur la stratégie régionale globale. • Effectuer un diagnostic des organisations touristiques existantes et préparer une carte de prestation de services mettant en évidence les offres actuelles. Identifier les lacunes dans l'offre de services et établir des solutions pour combler les lacunes (le cas échéant) afin de positionner toutes les régions qui forment la CSRSE. • Établir et maintenir une base de données de base d'information à utiliser par tous les intervenants régionaux et à la disposition de Tourisme, Patrimoine et Culture NB (TPC). • Coordonner les efforts de promotion touristique sur une base régionale, fournir un soutien pour élargir l'offre touristique. • Communiquer le calendrier des événements régionaux à tous les membres de la SRC pour éviter les doubles emplois et promouvoir la promotion croisée et la coopération.

<p>COMMITTEE COMPOSITION AND TERMS</p> <p>2 SERSC Board Members 2 Municipal Administrators 1 member of Destination Southeast 1 member of Destination Moncton-Dieppe 1 member of the Friends of Fundy 1 member of the Fundy Tourism Association SERSC Trails Coordinator Director, Regional Projects (ex-officio) CEO (ex-officio)</p> <p>Selection of Board Members and Municipal Administrator should be strategic to achieve representation from municipal entities not covered by existing Destination Marketing Organizations.</p> <p>The Chair and committee members will be appointed by the SERSC Board. Members will be appointed for a term of 2 years, except for the first year of operation, where half of the members will be appointed for a one-year and the other half for a 2-year term.</p> <p>The Committee should demonstrate diversity in gender, geography, population, language, etc., in its composition and diversity should be considered in member selection.</p> <p>Additionally, as much as possible, there should be no more than one (1) representative on the Committee from a single municipality.</p>	<p>COMPOSITION DU COMITÉ</p> <p>2 membres du conseil d'administration de la CSRSE 2 administrateur municipal 1 membre de Destination Sud-Est 1 membres de Destination Moncton-Dieppe 1 membres de la Fundy Tourism Association 1 membre des Friends of Fundy Coordonnateur des sentiers CSRSE Directeur, Projets régionaux (membre d'office) PDG (membre d'office)</p> <p>La sélection des membres du conseil d'administration et de l'administrateur municipal doit être stratégique pour assurer la représentation des entités municipales non couvertes par les organisations de marketing de destination existantes.</p> <p>Le président et les membres du comité seront nommés par le conseil d'administration de la CSRSE. Les membres seront nommés pour un mandat de 2 ans, sauf pour la première année de fonctionnement où la moitié des membres seront nommés pour un an et l'autre moitié pour un mandat de 2 ans.</p> <p>Le comité doit faire preuve de diversité en termes de sexe, de géographie, de population, de langue, etc., dans sa composition et la diversité doit être prise en compte dans la sélection des membres.</p> <p>De plus, dans la mesure du possible, il ne devrait pas y avoir plus d'un (1) représentant d'une même municipalité au sein du comité.</p>
<p>COMMITTEE CHAIRPERSON SELECTION</p> <p>The Committee will be Chaired by one (1) of the SERSC Board Members who will be appointed by the SERSC Board of Directors.</p>	<p>SÉLECTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ</p> <p>Le comité sera présidé par un (1) des membres du conseil d'administration de la CSRSE qui sera nommé par le conseil d'administration de la CSRSE.</p>
<p>MEETINGS</p> <p>8 meetings per year, every 6 weeks</p>	<p>RENCONTRES</p> <p>8 réunions par an, toutes les 6 semaines</p>
<p>STAFF SUPPORT</p> <p>CEO Director, Regional Projects Other staff as needed</p>	<p>EMPLOYÉS DE SOUTIEN</p> <p>PDG Directeur, Projets régionaux Autre personnel au besoin</p>

<p style="text-align: center;">TERMS OF REFERENCE</p> <p style="text-align: center;">REGIONAL TRANSPORTATION COMMITTEE</p>	<p style="text-align: center;">TERMES DE RÉFÉRENCES</p> <p style="text-align: center;">COMITÉ DE TRANSPORT RÉGIONAL</p>
<p>ROLE OF THE COMMITTEE</p> <p>Prepare an Integrated Regional Transportation Vision, Strategy & Plan for the region based on the needs of the community and consistency with New Brunswick’s inclusive and sustainable transportation framework.</p> <p>This plan should address the following priorities:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduct a regional scan of existing transportation services in the region. • Develop a regional integrated transportation strategy that considers inter-municipal, inter-regional, and inter-provincial transit connections. • Develop a regional transportation service by leveraging existing transit services and/or developing new ones. If they exist in the region, leverage, and support volunteer-based transportation initiatives. • Develop and implement regional transportation goals to increase accessibility, affordability, and availability of transportation services (CINable). <p>Offer support for volunteer-based transportation initiatives to find efficiencies and improve coordination.</p> <p>Facilitate the provision of a regional transportation service to members through an agreement between a third party to provide this service in accordance with the <i>Regional Service Delivery Act</i>.</p>	<p>RÔLE DU COMITÉ</p> <p>Préparer une vision, une stratégie et un plan de transport régional intégré pour la région en fonction des besoins de la communauté et de la cohérence avec le cadre de transport inclusif et durable du Nouveau-Brunswick.</p> <p>Ce plan devrait aborder les priorités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procéder à une analyse régionale des services de transport existants dans la région. • Élaborer une stratégie régionale intégrée de transport qui tient compte des liaisons de transport en commun intermunicipales, interrégionales et interprovinciales. • Développer un service de transport régional en tirant parti des services de transport en commun existants et/ou en en développant de nouveaux. S'ils existent dans la région, tirez parti et soutenez les initiatives de transport basées sur le bénévolat. • Élaborer et mettre en œuvre des objectifs de transport régionaux pour accroître l'accessibilité, l'abordabilité et la disponibilité des services de transport (CINable). <p>Offrir un soutien aux initiatives de transport basées sur le bénévolat afin de trouver des gains d'efficacité et d'améliorer la coordination.</p> <p>Faciliter la prestation d'un service de transport régional aux membres grâce à une entente entre un tiers pour fournir ce service conformément à la <i>Loi sur la prestation de services régionaux</i>.</p>

<p>COMMITTEE COMPOSITION</p> <p>2 SERSC Board members 1 Municipal Administrator 1 member from Urban Rural Rides 1 member from Codiac Transpo 1 member from Coach Atlantic-Maritime Bus 1 member from active transportation sector 1 member from the ability transit sector SERSC Trails Coordinator Municipal Resource(s) as needed CEO (ex-officio) Director, Regional Projects (ex-officio)</p> <p>The Committee should demonstrate diversity in gender, geography, population, language, etc., in its composition and diversity should be considered in member selection.</p> <p>Additionally, as much as possible, there should be no more than one (1) representative on the Committee from a single municipality.</p>	<p>COMPOSITION DU COMITÉ</p> <p>2 membres du conseil d'administration de la CSRSE 1 administrateur municipal 1 membre de Urban Rural Rides 1 membre de Codiac Transpo 1 membre de Coach Atlantic-Maritime Bus 1 membre du secteur transport actif 1 membre du secteur du transport en commun Coordonnateur des sentiers CSRSE Ressource(s) municipale(s) au besoin PDG (membre d'office) Directeur, Projets régionaux (membre d'office)</p> <p>Le comité doit faire preuve de diversité en termes de sexe, de géographie, de population, de langue, etc., dans sa composition et la diversité doit être prise en compte dans la sélection des membres.</p> <p>De plus, dans la mesure du possible, il ne devrait pas y avoir plus d'un (1) représentant d'une même municipalité au sein du comité.</p>
<p>COMMITTEE CHAIRPERSON SELECTION</p> <p>The Committee will be Chaired by one (1) of the SERSC Board Members who will be appointed by the SERSC Board of Directors.</p>	<p>SÉLECTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ</p> <p>Le comité sera présidé par un (1) des membres du conseil d'administration de la CSRSE qui sera nommé par le conseil d'administration de la CSRSE.</p>
<p>REPORTING STRUCTURE</p> <p>Quarterly Status Report of the Integrated Regional Transportation Strategic Action Plan</p>	<p>RAPPORT ET IMPUTABILITÉ</p> <p>État d'avancement trimestriel du Plan d'action stratégique régional intégré en transport</p>
<p>MEETINGS</p> <p>4 meetings per year</p>	<p>RENCONTRES</p> <p>4 réunions par an</p>
<p>STAFF SUPPORT</p> <p>CEO Director, Regional Projects Other staff as needed</p>	<p>EMPLOYÉS DE SOUTIEN</p> <p>PDG Directeur, Projets régionaux Autre personnel au besoin</p>